



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour la Communauté de communes Bassée-Montois

ENTRE

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BASSE-MONTOIS

Représentée par son président, **Monsieur Roger DENORMANDIE**, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 30 juin 2021,

Ci-après désigné par « La Communauté de communes Bassée-Montois »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Lionel BEFFRE, Préfet de Seine-et-Marne,

Ci-après désigné par « l'État » ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ; et dans le temps long en forgeant des-projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Article 2 - Orientations stratégiques : les volets thématiques du CRTE

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire de la Communauté de communes Bassée-Montois et les évolutions liées aux priorités nationales.

- **Orientation 1 : Vers un territoire stratégique de la Seine amont**
- **Orientation 2 : Vers une agrovallée durable**
- **Orientation 3 : Vers un territoire à énergie positive**
- **Orientation 4 : Vers un territoire écotouristique**
- **Orientation 5 : Vers un territoire unifié et solidaire**
- **Orientation 6 : Vers un territoire porté par un projet commun d'aménagement de l'espace**

Les orientations stratégiques font l'objet de **fiches descriptives, jointes en annexe 3**

Article 3 - Le Plan d'action

Les « projets » envisagés sont listés à titre strictement indicatif.

Ces projets ne deviennent des « fiches actions » que lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis, qu'ils sont suffisamment mûrs pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable, et qu'ils sont validés par les comités techniques et de pilotage, après instruction au regard de la réglementation en vigueur en matière de transition écologique.

Les projets accompagnés doivent obligatoirement être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Quelle que soit leur envergure, ils sont toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte.

3-1 Liste des actions matures 2021-2022 :

- A3 - Aménagement d'un local intercommunal à destination économique
- B1 - Diagnostic du Projet Alimentaire Territorial
- B5 - Installation d'une cuisine centrale
- C4 - Aménagement d'un local à destination sociale
- D1.1 - Maison des Promenades Bassée-Montois
- D2 - Maison de la Nature Bassée-Montois
- D4.1 - Développement d'itinéraires cyclables
- D5.1 - Développement d'un pôle culturel - phase 2
- E1 - Équipement et aménagement d'un local de santé intercommunal
- E2.1 - Création de maisons individuelles pour personnes âgées - phase 1
- E7 - Création d'une maison des services
- E8 - Aménagement de locaux pour des professionnels de santé
- E17 - Aménagement d'un commerce et espace de convivialité
- F1 - Renforcement de la dématérialisation du service mutualisé d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme
- F2 - Reprise de l'élaboration du PLUI et prise en compte du risque inondation

Les actions matures du CRTE sont détaillées et chiffrées dans des fiches action en **annexe 5**.

3-2 Projets et actions en maturation 2023-2026

Des projets de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat (Annexe 6).

Article 4 - Engagements des partenaires

4.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

4.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de la Communauté de communes Bassée-Montois assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un directeur(trice) responsable du pilotage du CRTE et à affecter un(e) chef(fe) de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il (elle) pourra être assisté(e) d'animateur(trice-s) chargé(-e-s) de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation. Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

Article 6 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

Article 7 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 5. Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe 10.

Article 8 – Entrée en vigueur et durée du CRTE, Évolution et mise à jour, Résiliation.

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat et tient compte des opérations déjà financées au titre du plan de relance. La durée de ce contrat est de six ans. Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 9 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Melun.

Signé à Bray-sur-Seine le 18.10.2021

<p style="text-align: center;">Le Président de la Communauté de communes Bassée-Montois</p>   <p style="text-align: center;">Roger DENORMANDIE</p>	<p style="text-align: center;">Le Préfet de Seine-et-Marne</p>  <p style="text-align: center;">Lionel BEFFRE</p>
--	--

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation. Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

4.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 9.

4-4 Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

Article 5 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

5.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de la Communauté de communes Bassée-Montois, des services de l'État, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

5.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État et du territoire de la Communauté de communes Bassée-Montois. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

Les mobilités individuelles motorisées sont prépondérantes. Le territoire est drainé par un réseau d'infrastructures routières secondaires composé de routes départementales et communales créant un maillage complexe entre les 2 villes principales du territoire et les polarités périphériques extérieures où les possibilités de communication nord/sud sont réduites et difficiles en raison du franchissement de la Seine et du chevelu hydrographique formées par les « noues ».

Le territoire Bassée Montois s'organise ainsi globalement autour de 3 axes routiers structurants (D411 de Nogent-sur-Seine à Montereau-Fault-Yonne, D403 de Provins à Montereau-Fault-Yonne et D412 de Pont-sur-Yonne à Provins) et dans une moindre mesure autour de la D213 de Bray-sur-Seine à Donnemarie-Dontilly.

Économie et tourisme

En dehors des activités de services, l'activité économique repose essentiellement sur l'agriculture (fermes céréalières et exploitations maraîchères) et l'exploitation des granulats

La Communauté de communes est au confluent de plusieurs pôles économiques.

- Pôles d'influence économique, d'emploi, commerciaux et de services : Provins, Nogent-sur-Seine et Montereau.
- Pôles d'influence secondaire (commerciaux et de services) : Nangis et Sens

En interne, les deux pôles de Bray-sur-Seine et Donnemarie-Dontilly sont des pôles économiques, d'emploi regroupant également les commerces et les services.

Le territoire compte une proportion d'actifs (75%) et un taux de chômage (10%) élevés. Avec un peu moins de 4 500 emplois, il ne concentre que très peu d'emplois (45 emplois pour 100 actifs).

Le territoire est dépendant des pôles d'emplois périphériques et de la métropole. Seuls 32% des actifs du territoire travaillent au sein de la Communauté de communes et plus de 35% se dirigent vers la région parisienne.

On remarque des disparités territoriales entre le Montois et la Bassée. La Bassée présente une situation socioéconomique particulièrement difficile, elle concentre un très fort taux de pauvreté, une précarité prégnante à la fois de ses ménages et de ses logements et souffre aujourd'hui de la stagnation et du déclin de son économie. Le Montois fait, quant à lui, face à des difficultés socioéconomiques moindres.

Le territoire Bassée Montois est dépendant des pôles d'emplois périphériques et de la métropole. Seuls 32% des actifs du territoire travaillent au sein de la Communauté de communes et plus de 35% se dirigent vers la région parisienne.

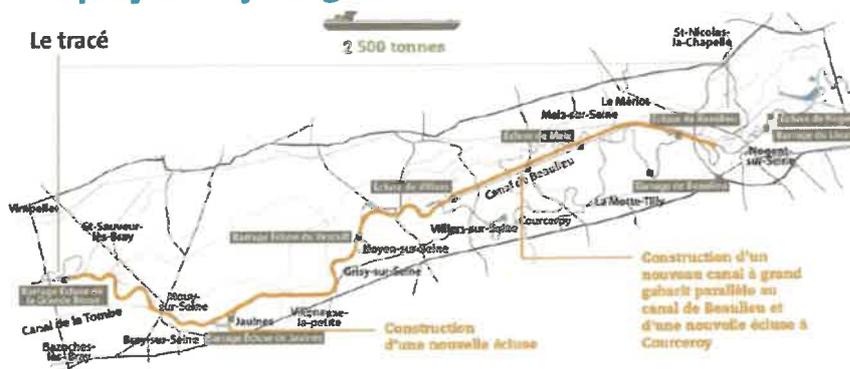
La Communauté de communes est concernée par un grand projet stratégique : Le projet de mise à grand gabarit de la Seine entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine porté par Voies Navigables de France. Il s'agit d'aménager un tronçon de 27 kilomètres à partir de l'écluse de la Grande Bosse (à l'aval immédiat de Bray-sur-Seine) de telle sorte que des péniches à grand gabarit (2500 T) puissent accéder aux ports de Nogent-sur-Seine. Cet aménagement permettrait ainsi de relier sans rupture de charge Nogent-sur-Seine au bassin parisien et au-delà, aux ports du Havre et de Rouen et, via le futur canal Seine-Nord Europe, aux grands ports maritimes de l'Europe du nord. En augmentant les possibilités d'échanges par la voie d'eau, il répondra à l'objectif de progression des modes de transport alternatifs à la route pour limiter les émissions de gaz à effet de serre et représente aussi une réelle opportunité de développement économique local. L'enquête publique vient d'être réalisée.

La Bassée Montois présente de nombreux attraits touristiques notamment avec les opportunités offertes par la Seine mais aussi par son patrimoine naturel et bâti. Des chemins de randonnées pédestres sont balisés sur l'ensemble du territoire ainsi qu'un parcours de canoë-kayak. On y trouve également une halte de plaisance ainsi que d'une aire de camping gare.

Afin de permettre un rayonnement touristique plus important, un office de tourisme intercommunautaire a été créé, il regroupe les intercommunalités du Provenois, des Deux Morin et du Bassée Montois. L'antenne du Bassée Montois se trouve sur les quais à Bray-sur-Seine, elle est ouverte de mai à septembre. Celle-ci devrait prendre une nouvelle dimension dans l'ancienne gare que la commune a cédé à l'intercommunalité en vue de la réhabiliter pour en faire une « Maison des Promenades ».

Dispositifs en cours

Le projet Bray-Nogent



- **Documents d'urbanisme et de planification**

La bonne cohésion du territoire lui a permis de se lancer dans un Atelier des territoires puis dans l'élaboration d'un PLUi. Plus largement, le Bassée Montois s'est associé avec le Provinois avec lequel il a collaboré à l'élaboration du SCoT du Grand Provinois arrêté en 2020. Plus récemment, le territoire Bassée Montois s'est lancé dans l'élaboration de son PCAET.

- **Atelier des territoires**

Lancé en novembre 2016, l'Atelier des territoires, financé après appel à projet par le Ministère chargé du logement et de l'habitat durable, a été co-piloté par la Communauté de communes et la DDT de Seine-et-Marne. L'objectif était de construire de manière partagée une stratégie de développement et un projet de territoire global dépassant la finalité propre de chaque projet, afin de redynamiser le territoire durablement.

Après un travail collectif de diagnostic et une phase d'élaboration d'axes de développement, une « feuille de route » opérationnelle a été définie.

- **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)**

Par arrêté préfectoral du 6 juin 2016, la Communauté de communes Bassée Montois a pris la compétence en matière d'élaboration de plan local d'urbanisme.

Son Conseil communautaire a ensuite délibéré en février 2017 pour prescrire l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme intercommunal, marquant ainsi la volonté des élus de construire un urbanisme réfléchi et partagé à l'échelle du territoire.

L'élaboration du PLUi s'est arrêtée après l'enquête publique de novembre 2019. Compte tenu du fort risque de contentieux que les projets de casier pilote et de la mise à grand gabarit de la Seine font peser sur le document, son approbation devra intervenir une fois les Déclarations d'Utilité Publique passées. Avec les récentes élections municipales de 2020, il convient que les nouveaux élus s'approprient le projet, le cas échéant en l'amendant. L'élaboration reprendrait à horizon dernier trimestre 2021.

- **Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)**

Conséquence de la loi SRU, le Schéma Directeur Bassée Montois est devenu caduc fin 2010. Le territoire s'est alors fixé pour objectif l'élaboration d'un projet de territoire à échelle élargie qui se matérialisera par le SCoT du Grand Provinois. Cette démarche est portée par le Syndicat mixte d'étude et de programmation (SMEP) du Grand Provinois (regroupant la Communauté de communes du Provinois et la Communauté de communes Bassée Montois). Le territoire du Bassée Montois représente près de la moitié du territoire couvert par le SCoT en termes de superficie. L'élaboration effective du SCoT s'est engagée début 2016 pour un arrêt en janvier 2020 et une mise à enquête publique du 5 janvier au 13 février 2021. Il a été approuvé au comité syndical le 15 juillet 2021.

- **Plan Climat Air Energie Territorial**

Le territoire doit répondre à des défis énergétiques, climatiques et environnementaux qui menacent le bien-être, la santé et le développement économique à l'échelle nationale et mondiale. Malgré leurs dimensions globales, la réponse à ces défis ne peut se trouver qu'au plus près du terrain, raison pour laquelle le législateur a confié la coordination de la transition énergétique aux établissements publics de coopération intercommunale et les a dotés d'un outil de planification spécifique : le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Le Bassée Montois s'est engagé dans la mise en œuvre de son Plan Climat fin 2018. Après la réalisation d'un diagnostic, un travail participatif se déroule actuellement afin de recueillir les avis et les propositions des habitants pour définir une stratégie territoriale afin d'aboutir à un programme d'actions qui sera validé fin d'année 2021.

- **Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique**

En attendant la mise en œuvre de l'ensemble des actions inscrites dans le Plan Climat Air Energie Territorial, la Communauté de communes a déjà déployé un outil à destination des habitants pour les aider dans la rénovation énergétique de leur habitation : la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique.

Avec la création de SURE (Service Unique de la Rénovation Énergétique), la Communauté de communes met à disposition des habitants l'expertise d'un conseiller pour les accompagner dans leurs projets d'amélioration énergétique en les aidant notamment à mobiliser les aides financières auxquelles ils sont susceptibles d'être éligibles.

La Communauté de communes contribue financièrement à ce projet d'intérêt économique général, co-financé par l'ADEME, la Région Ile-de-France et le Département de Seine-et-Marne, visant à amplifier le développement de la rénovation énergétique. Elle a, pour cela, signé une convention pluriannuelle d'objectifs avec Seine-et-Marne Environnement et elle pilote et assure le suivi du fonctionnement de la PTRE.

• Programmes et contrats territoriaux

• Le Contrat Intercommunal de Développement (CID)

À la suite de l'achèvement du Contrat Départemental de Développement Durable (C3D) mis en place en 2011 jusqu'en 2019, la Communauté de communes Bassée Montois vient de candidater en mars 2021 au niveau dispositif d'accompagnement du Département : le Contrat Intercommunal de Développement (CID). Ce dernier est en cours en lien avec les services du Département.

• Le Contrat de Ruralité

En septembre 2017, la Communauté de communes a signé avec l'État un Contrat de ruralité qui porté sur la période 2017-2020. Ce contrat s'inscrivait en cohérence avec la démarche de l'Atelier des territoires et avec la conception du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Il était également articulé avec les autres outils du développement local, mis en place par le département (notamment le C3D). Certaines actions sont encore en cours notamment la rénovation du cinéma intercommunal situé à Bray-sur-Seine, l'étude de la Maison des Promenades (ancienne gare de Bray), les travaux de l'Église de Dontilly.

• Le dispositif Petites Villes de Demain

La Communauté de communes est co-signataire des conventions d'adhésion Petites Villes de Demain de la commune de Bray-sur-Seine, signée en avril 2021 et de la commune de Donnemarie-Dontilly, signée en juillet 2021.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable. Un chef de projet Petite Villes de Demain a été recruté le 15 septembre 2021.

• Natura 2000

Classements au titre de Natura 2000

- D'une part en tant que **Zone Spéciale de Conservation (ZSC)** le 17 avril 2014: site FR1100798 dénommé « la Bassée » était à l'origine limité aux contours de la réserve ; il a été étendu ensuite de 550 ha pour constituer un site Natura 2000 formé de 49 entités différentes réparties sur 18 communes de la Bassée sur **une superficie totale de 1403 ha**. Huit habitats et quatorze espèces d'intérêt communautaire justifient ce classement, mais les enjeux se concentrent principalement au niveau des forêts alluviales ainsi que les milieux ouverts tels que les prairies humides ou les pelouses sèches en ce qui concerne les milieux naturels.

- D'autre part, au travers de l'inscription à l'inventaire des **Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux sauvages** de l'ensemble de la Bassée mais aussi de la basse vallée de l'Yonne et la plaine de Bazoches (ZICO n° IF 03 - "Bassée et plaines adjacentes"). Cette ZICO a fait l'objet d'une désignation en Zone de Protection Spéciale (ZPS) le 12 avril 2006. **Elle s'étend sur 27 403 ha** répartis sur 39 communes et héberge 38 espèces communautaires dont 19 espèces nicheuses (et 5 potentielles), 7 hivernantes et 11 migratrices.

• Réserve naturelle nationale de la Bassée

Avec ses **854 ha 67 a et 49 ca**, la réserve naturelle de la Bassée est la plus grande réserve d'Île-de-France. Située à environ 10 km de Provins et à 90 km au sud-est de Paris. Elle est répartie sur le territoire **de 7 communes** seine-et-marnaises (Everly, Gouaix, Grisy-sur-Seine, Jaulnes, Mouy-sur-Seine, Noyen-sur-Seine et Les Ormes-sur-Voulzie).



Figure 2 : Carte de localisation de la réserve naturelle de la Bassée.

• Classements ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Floristique et Faunistique)

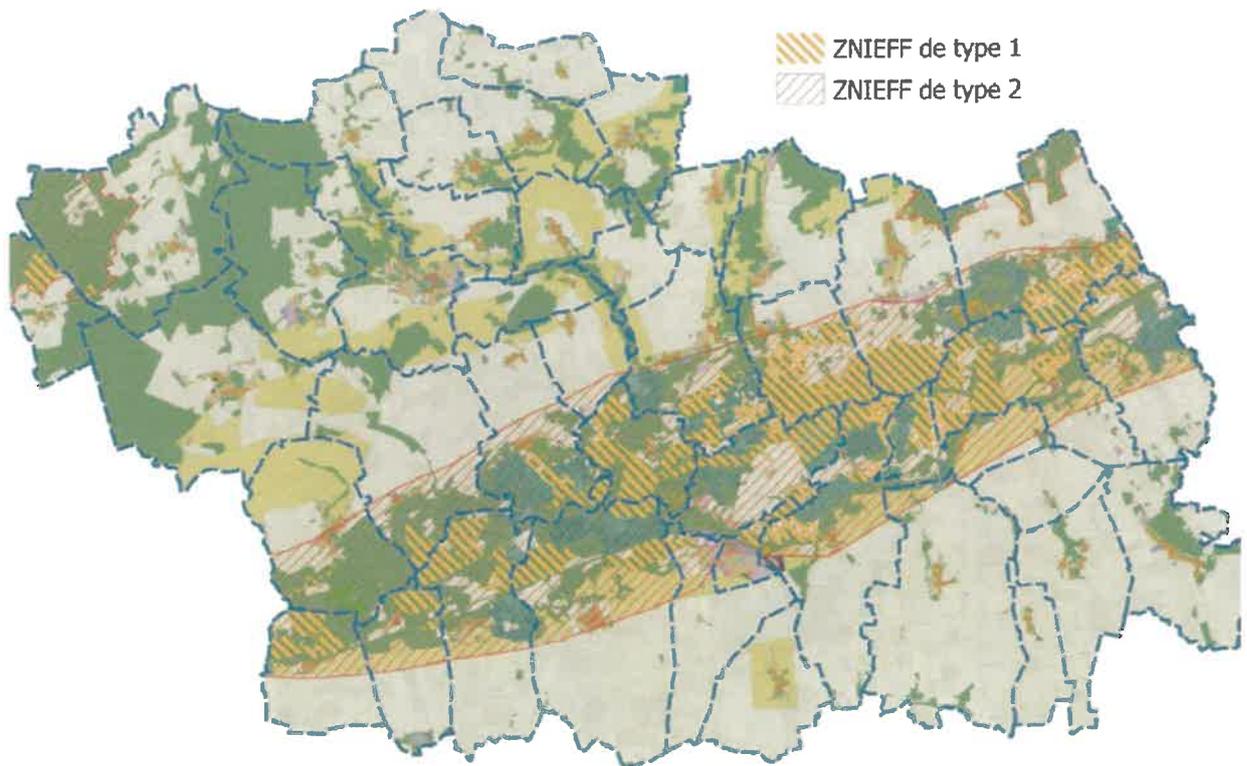
Lancé en 1982, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On distingue 2 types de ZNIEFF :

- Les ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;
- Les ZNIEFF de type II : grands ensembles

Le territoire intercommunal est concerné par 31 ZNIEFF de type 1.

La ZNIEFF de type 2 « Vallée de la Seine entre Montereau et Meltz-sur-Seine (Bassée) » (n°77279021) s'étend tout au long des berges de la Seine d'Est en Ouest et sur une grande partie du territoire intercommunal, pour une superficie totale de 14 216 ha.

Cartographie de la superposition des ZNIEFF de type I et II sur le zonage



CODRA 



0 2.5 5 km

Annexe 2 – Ambitions de la Communauté de communes Bassée-Montois

Le projet de territoire Bassée Montois s'articule donc autour de 6 axes principaux :

1- Vers un territoire stratégique de la Seine amont : anticiper les besoins en fonciers économiques

Une forte montée en charge de la Communauté de communes est attendue sur le plan économique à compter de 2020 à travers différents projets d'envergure :

- Déplacer et aménager le port fluvial et connexion bord à voie d'eau de la zone d'activité de Bray/Jaulnes, en lien avec la mise à Grand Gabarit de la Seine entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine. Il s'agit à la fois de réduire les émissions de gaz à effet de serre et organiser le report modal, améliorer l'attractivité du territoire et son ouverture sur les régions voisines, faire émerger de nouvelles activités économiques génératrices d'emploi, pérenniser la production agricole et forestière et garantir l'approvisionnement régional en matériau ;
- Extension de la zone d'activité de Choyau pour répondre au besoin des entreprises en foncier économique avec la proximité de la zone portuaire connectée bord à voie d'eau ;
- Aménager un local intercommunal à destination économique.

2- Vers une agrovallée durable

- Développer, diversifier et renforcer les filières existantes : favoriser la relocalisation des outils de transformation (abattoirs, conserverie...), soutenir l'émergence de nouvelles productions (chanvre, vin, luzerne...) et d'un Plan protéines végétales, accompagner la redynamisation de la filière élevage, améliorer l'accès au foncier pour les producteurs qui souhaitent s'engager dans le développement des circuits courts, développer les circuits de commercialisation locaux (marchés de produits agricoles locaux, boutiques de produits locaux, distributeurs de produits locaux...) ; développer la filière bois à travers une stratégie locale de développement forestier ;
- Favoriser l'accès à une alimentation locale et de qualité à travers l'élaboration d'un plan alimentaire territorial : développer l'approvisionnement local des cantines, les circuits-courts...;
- Contribuer à l'amélioration des pratiques agricoles en faveur de la biodiversité, de la qualité de l'eau, de l'insertion paysagère et préserver les terres agricoles : favoriser l'implantation de haies en lisière de parcelles agricoles ou sur des friches communales, favoriser l'émergence de productions biologiques ou issus d'autres modes d'exploitations respectueux de l'environnement.

3- Vers un territoire à énergie positive

Le territoire doit répondre à des défis énergétiques, climatiques et environnementaux qui menacent le bien-être, la santé et le développement économique à l'échelle nationale et mondiale. Malgré leurs dimensions globales, la réponse à ces défis ne peut se trouver qu'au plus près du terrain à travers les actions suivantes :

- Coordination de la transition énergétique à travers le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et décliner le plan d'actions définis dans ce dernier ;
- Réduire la consommation énergétique : réaliser des travaux de rénovation énergétique des bâtiments intercommunaux, renouveler les éclairages publics vétustes et non conformes à la suite des diagnostics réalisés par le SDESM ;
- Développer et accompagner la production d'énergies renouvelables : la production d'énergie renouvelable du territoire du Bassée-Montois est d'environ 16,6GWh/an, très majoritairement grâce à l'injection de biogaz par une installation située à Noyen-sur-Seine. Au total, les productions renouvelables représentent environ 5,2% de la consommation d'énergie du territoire hors transport. Le territoire bénéficie d'un fort potentiel de production renouvelable significatif notamment dans le domaine de la biomasse, du bois énergie et du solaire avec le photovoltaïque. La Communauté de communes souhaite accompagner des projets d'investissements dans des équipements solaires notamment en étudiant le potentiel de développement de centrales solaires flottantes sur les gravières mais également d'équipements solaires sur les toitures des bâtiments publics. Des projets photovoltaïques sont actuellement à l'étude par des porteurs privés sur l'eau mais également dans le cadre de la reconversion d'un site.

Exploitées pleinement, ces ressources permettraient de couvrir de l'ordre de 25% de la consommation d'énergie hors transport avec une production de 67,6 GWh. Des projets de réseau de chaleur pourront également voir le jour si l'opportunité et la faisabilité technique est démontrée ;

- Favoriser le développement de la mobilité partagée : faire évoluer les usages à travers le covoiturage dont la pratique est organisée, via des plateformes locales ou nationales. Actuellement, aucune station de covoiturage n'est implantée sur le territoire, or pour favoriser cette pratique, il sera indispensable de mettre en œuvre des aires de covoiturage, situées à proximité d'un pôle générateur de déplacement ou d'une ligne de transport en commun. Une étude sur la densification de l'offre de transport en commun pour une meilleur mobilité des actifs et favoriser le rabattement vers les lignes de transports structurantes sera engagée ;
- Animation de la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE). Avec la création du SURE (Service Unique de la Rénovation Énergétique) et le SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique), la Communauté de communes met à disposition des habitants l'expertise d'un conseiller pour les accompagner dans leurs projets

d'amélioration énergétique en les aidant notamment à mobiliser les aides financières auxquelles ils sont susceptibles d'être éligibles.

- Reconstruction et aménagement de la déchetterie de Donnemarie-Dontilly et d'une façon générale la valorisation des déchets ;
- Réflexion sur l'extension de l'actuelle déchetterie de Bray-sur-Seine et d'une façon générale sur la valorisation des déchets ;
- Poursuivre la rénovation des réseaux d'eau potable et la protection des captages à travers le syndicat SE277
- Poursuivre le contrôle de la conformité des installations d'assainissement non collectif.

4- Vers un territoire éco-touristique

- Valoriser les richesses naturelles du Bassée Montois : création d'équipements touristiques structurants à travers la Maison des Promenades (réhabilitation de l'ancienne gare de Bray-sur-Seine) pour y héberger l'Office du Tourisme Intercommunal ;
- Poursuivre la préservation et la valorisation de la biodiversité : mise en œuvre des documents d'objectifs des sites Natura 2000, aménagement de la Maison de la Nature (Longère et terrains situés à Neuvry) pour héberger le gestionnaire de la réserve naturelle et accueillir les visiteurs et scolaires ;
- Structurer et développer une politique culturelle : l'aménagement d'un pôle culturel sur l'Église désacralisée de Dontilly, la structuration et le développement d'une offre événementielle et culturelle et la poursuite de la promotion de l'activité artistique locale ;
- Favoriser le développement des activités de loisirs et l'offre d'hébergements : accompagner l'agrandissement et le réaménagement de la halte de plaisance de Bray-sur-Seine, développer le tourisme fluvial et les activités fluviales/nautiques (canoë, pédalo, paddle...) et les sports nature en lien avec la Seine, accompagner le développement des hébergements sur le territoire notamment insolites (péniches, éco-lodges, cabanes dans les arbres, roulottes, ...);
- Développer les liaisons cyclables : la Communauté de communes a validé un schéma directeur comprenant 5 itinéraires cyclables prioritaires. Il s'agit de le mettre en œuvre à travers dans un premier temps de la signalétique puis permettre la mise en œuvre de boucles touristiques ;
- Valoriser le Canal Bray – La Tombe en lien avec la réalisation du Casier Pilote de rétention des crues de la Seine.

5- Vers un territoire unifié et solidaire

- Proposer une offre de logements adaptée aux personnes âgées autonomes : renforcement et adaptation de l'offre de logements pour les personnes âgées autonomes à travers le projet des Maisons de ville à Bray-sur-Seine ;
- Soutenir l'action sociale : à travers notamment la pérennisation de l'activité de l'association des Restaurants du Cœur en aménageant un local ;
- Développer une politique de santé communautaire : Pour lutter contre la désertification médicale du territoire, une montée en puissance de la maison de santé pluridisciplinaire à Bray-sur-Seine, des antennes de Donnemarie-Dontilly et de Montigny-Lencoup (à l'initiative des communes), recherche de professionnels de santé pour pallier aux besoins actuels et à venir du territoire, développement de la télémédecine et élaboration d'un projet de santé à l'échelle du territoire ;
- Poursuivre et renforcer l'offre de loisirs pour la jeunesse ;
- Valoriser l'offre d'accueil collectif de la petite enfance ;
- Réduire la fracture numérique : développer l'accès au numérique pour tous en raccordant les points isolés du territoire.

6- Vers un territoire porté par un projet commun d'aménagement de l'espace

- Élaboration du PLUi (Plan Local d'urbanisme Intercommunal) en cours ;
- Suivi du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) porté par le Syndicat Mixte d'Étude et de Programmation du Grand Provinois (SMEP) ;
- Renforcer la qualité et de l'accessibilité du service mutualisé d'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme ;
- Poursuivre les actions de prévention des inondations sur le territoire.

Annexe 3 – Orientations stratégiques

- Orientation 1 : Vers un territoire stratégique de la Seine amont
 - Orientation 2 : Vers une agrovallée durable
 - Orientation 3 : Vers un territoire à énergie positive
 - Orientation 4 : Vers un territoire éco-touristique
 - Orientation 5 : Vers un territoire unifié et solidaire
 - Orientation 6 : Vers un territoire porté par un projet commun d'aménagement de l'espace
-

Annexe 4 - Intégration des contractualisations et programmes de l'État

- Programme Petites villes de demain : Elle est par ailleurs, co-signataire des conventions d'adhésion Petites Villes de Demain des communes de Bray-sur-Seine et de Donnemarie-Dontilly ;
- Programme France services avec la structure de Bray-sur-Seine ;
- Convention avec Seine-et-Marne Environnement pour le déploiement d'une plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE) ;
- Contrat de ruralité : En 2017, la collectivité a signé un Contrat de ruralité avec l'État. Celui-ci s'inscrivait en cohérence avec la démarche de l'Atelier des territoires et avec la conception du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ;
- Contrat Plan État Région (CPER 2015-2020) a été contractualisé en 2020 avec L'État et la Région Ile-de-France afin de mener deux études sur le développement économique :
 - Une étude de trajectographie et de tracé du chenal du Port de Bray-sur-Seine/Jaulnes (en cours – rendu attendu pour octobre 2021)
 - Une étude de faisabilité du développement portuaire sur le territoire de la Communauté de communes Bassée Montois
- Natura 2000 ;
- Réserve naturelle nationale de la Bassée ;
- Contrat Intercommunal de Développement (CID). La Communauté de communes a candidaté en mars 2021 au dispositif d'accompagnement du Département. Le contrat est en cours d'élaboration en lien avec les services du Département 77 ;
- Contrat d'Aménagement Régional (CAR) en cours d'élaboration ;
- Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne francilienne 2022-2027 en cours d'élaboration.

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans la maquette globale.

Annexe 5 – Fiches action

Fiches prioritaires :

Nombre : N° et intitulé :

- 1) A1 Aménagement d'un local à destination économique
- 2) B1 Diagnostic du Projet Alimentaire Territorial
- 3) B5 Installation d'une cuisine centrale
- 4) C4 Aménagement d'un local à destination sociale
- 5) D1.1 Maison de promenades Bassée-Montois
- 6) D2 Maison de la Nature Bassée-Montois
- 7) D4 Développement d'itinéraires cyclables
- 8) D5.1 Développement d'un Pôle culturel Bassée-Montois/ phase 2
- 9) E1 Équipement et aménagement d'un local de santé intercommunal
- 10) E2.1 Création de maisons individuelles pour personnes âgées / phase 1
- 11) E7 Création d'une maison des services
- 12) E8 Aménagement de locaux pour les professionnels de santé
- 13) E17 Revitalisation urbaine d'un commerce
- 14) F1 Renforcer la dématérialisation du service mutualisé d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme
- 15) F2 Reprise de l'élaboration du PLUi et prise en compte du risque inondation

Développement économique	Vers un territoire stratégique de la Seine amont	
--------------------------	--	---

A1	Aménagement d'un local à destination économique	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Bassée-Montois	

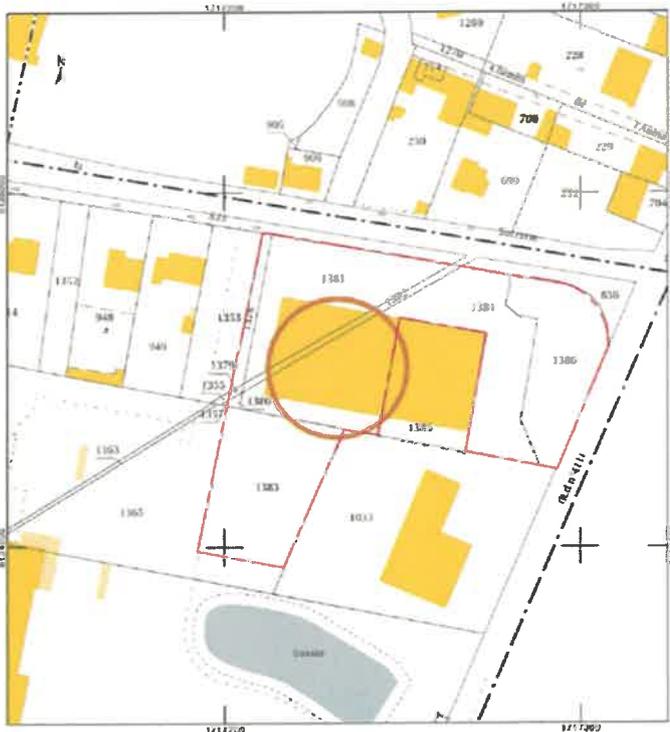
Résumé de l'action

Réhabilitation d'un ancien bâtiment commercial afin d'y accueillir une entreprise

Description détaillée

La Communauté de communes est propriétaire d'un ancien local commercial situé à Mousseaux-lès-Bray dans lequel elle souhaite réaménager une partie du bâtiment afin de le proposer à la location pour une entreprise du territoire. Le porteur de projet n'est à ce jour pas encore connu, ni le domaine d'activités.

Localisation du bâtiment :



Source : Dossier de permis de construire

Ancien bâtiment commercial



VUE 1 - ETAT EXISTANT



VUE 1 - ETAT PROJETÉ

Dispositifs financiers

État / Région / Département

Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées)

2021	2022	2023	2024	2025
X	X			

Partenaires

État / Région / Département

Financement

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA (20%)	Montant TTC
Travaux	350 000	70 000	420 000
Total	350 000	70 000	420 000

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
État (DETR/ DSIL)	15%	52 500
Région	15%	52 500
Département (CID)	40%	140 000
Total	70%	245 000
Reste à charge collectivité	30%	105 000

Objectifs et indicateurs de suivi

Objectifs :

- Valoriser un espace vacant
- Développer l'activité économique
- Renforcer l'attractivité du territoire

Indicateurs :

- Nombre de demandes de location du local

Développement durable / Agriculture / Développement économique / Éducation	Vers une agrovallée durable	
---	------------------------------------	---

B1	Diagnostic du Projet Alimentaire Territorial	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Bassée-Montois	

Résumé de l'action

Élaborer un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie et identifier les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire.

Mettre en place un programme d'actions.

Description détaillée

Il s'agit de construire une vision et une stratégie partagée pour l'alimentation au sein de la Communauté de communes Bassée-Montois avec l'ensemble des acteurs de la production à la consommation en passant par la gestion des déchets. L'objectif est de maintenir et renforcer une agriculture forte et durable et garantir une alimentation saine et locale à tous les habitants.

Ce travail permet de rapprocher les producteurs, les transformateurs, les consommateurs et tous les acteurs de l'alimentation ainsi que de modifier des pratiques agricoles et alimentaires, notamment via le développement de circuits courts et le recours aux produits locaux et de qualité.

Dispositifs financiers

ÉTAT (DRIAAF) / BANQUE DES TERRITOIRES / DEPARTEMENT (CID)

Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées)

2021	2022	2023	2024	2025
	X			

Partenaires

État / DRIAAF / Département / banque des territoires / Chambre d'agriculture / entreprises privées / agriculteurs

Le service agricole de la DDT 77 sera associé tout au long de la démarche.

Financement

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA (20%)	Montant TTC
Élaboration d'un diagnostic et d'un plan d'actions	50 000	10 000	60 000
Total	50 000	10 000	60 000

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Etat (DRIAAF)	30%	15 000
Département (CID)	20%	10 000
Banque des territoires	20%	10 000
Total	70%	35 000
Reste à charge collectivité	30%	15 000

Objectifs et indicateurs de suivi

Objectifs :

- Développer une alimentation locale, durable et de de qualité
- Structurer l'économie agro-alimentaire locale
- Rapprocher les différents acteurs de l'alimentation

Indicateurs :

- Nombre d'acteurs associés
- Nombre d'actions envisagées

Développement durable / Développement économique / Emploi	Vers une agrovallée durable	
--	------------------------------------	---

B5	Installation d'une cuisine centrale	
Maître d'ouvrage	Commune de Gurcy-le-Châtel	

Résumé de l'action

Réhabilitation d'un bâtiment communal pour y installer une cuisine centrale pour :

- La restauration scolaire sur le territoire Bassée Montois
- Le portage de repas

Le prestataire s'engage à travailler prioritairement avec les producteurs locaux.

Description détaillée

Le bâtiment est loué actuellement par un traiteur qui travaille dans l'événementiel.

Le bâtiment doit faire l'objet d'une réhabilitation comprenant différents postes de travaux :

- Plâtrerie - isolation- cloisons - menuiseries intérieures
- Chauffage (remplacement chaudière) - plomberie - ventilation
- Électricité (adaptation à la nouvelle activité)
- Peinture - faïence - revêtement de sol à l'étage

Dispositifs financiers

Subvention État + fonds propres

Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées)

2021	2022	2023	2024	2025
	X			

Partenaires

État

Financement

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA (20%)	Montant TTC
Travaux réhabilitation	357 000€	71 400	428 400€
Total	357 000€	71 400	428 400€

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
État (DETR/ DSIL)	80%	285 600€
Total	80%	285 600€
Reste à charge collectivité	20%	71 400€

Objectifs et indicateurs de suivi

Développement durable	Vers un territoire à énergie positive	
-----------------------	---------------------------------------	---

C4	Aménagement d'un local à destination sociale	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Bassée Montois	

Résumé de l'action

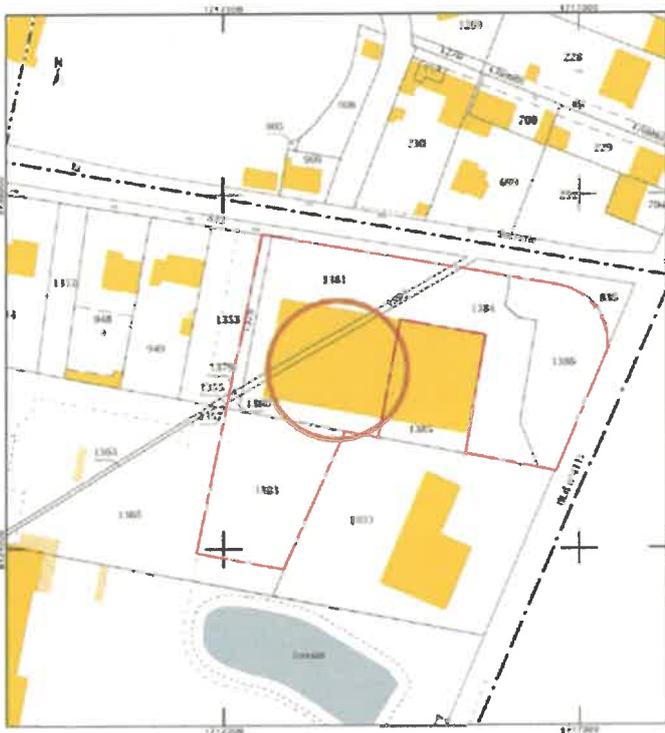
Réhabilitation d'un ancien bâtiment commercial afin d'y accueillir une association sociale.

Description détaillée

La Communauté de communes est propriétaire d'un ancien local commercial situé à Mousseaux-lès-Bray dans lequel elle souhaite réaménager une partie du bâtiment afin de le mettre à disposition d'une association sociale du territoire.

L'Association est actuellement hébergée dans des bâtiments de la commune de Bray-sur-Seine. Compte-tenu de la situation sanitaire actuelle elle fait face à des demandes croissantes. Les locaux actuels ne sont plus adaptés en termes de superficie et nécessitent de nombreux travaux.

Localisation du bâtiment :



Source : Dossier de permis de construire

Ancien bâtiment commercial :



Existant – dos du bâtiment (sud-est)



VUE 1 - ETAT EXISTANT



VUE 1 - ETAT PROJETÉ

Dispositifs financiers

État

Région/ Département

Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées)

2021	2022	2023	2024	2025
	X			

Partenaires

État / Région / Département

Financement

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA (20%)	Montant TTC
Travaux	350 000	70 000	420 000
Total	350 000	70 000	420 000

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
État (DETR/ DSIL)	15%	52 500
Région	15%	52 500
Département (CID)	40%	140000
Total	70%	245 000 €
Reste à charge collectivité	30%	105 000 €

Objectifs et indicateurs de suivi

Objectifs :

- Valoriser un espace vacant
- Proposer un lieu adapté à une association sociale

Indicateurs :

- Fréquentation du local

Développement économique / Développement durable	Vers un territoire écotouristique	
---	--	---

D1	Maison des Promenades Bassée-Montois	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Bassée Montois	

Résumé de l'action

Les élus de la Communauté de communes Bassée-Montois ainsi que les élus de la commune de Bray-sur-Seine s'intéressent à la réhabilitation de l'ancienne gare de Bray-sur-Seine depuis de nombreuses années.

Aujourd'hui, les bâtiments sont utilisés ponctuellement à des fins culturelles pour des rassemblements festifs de la Commune de Bray-sur-Seine (le quai et les abords) et pour du stockage technique. L'état du bâtiment ne permet pas d'y accueillir du public. Les élus souhaitent redonner vie à ce patrimoine en y installant un équipement de promotion du territoire.

Ce bâtiment deviendrait la Maison des Promenades Bassée-Montois.

Description détaillée

Le projet est issu de l'atelier des territoires et l'étude a été inscrite dans la convention 2019 du contrat de ruralité, elle est actuellement en cours.

Le projet envisagé comprend la réhabilitation de la gare afin de promouvoir le territoire pour son développement économique, culturel, touristique... Un espace sera dédié à l'office de tourisme et un autre attenant permettra l'organisation d'expositions. A proximité une annexe servira de lieu de stockage et de location de vélos. Dans un second temps, ce petit bâtiment sera réhabilité et les abords seront aménagés avec des plantes et du mobilier urbain.

Cette ancienne gare se trouve dans un cadre privilégié, à proximité immédiate de la Seine, de la halte fluviale et de la halte de camping-car. La Communauté de communes souhaite conserver l'esprit de la gare 1900 avec le quai. Celui-ci a vocation à être utilisé comme une scène pour organiser des concerts et des spectacles vivants. L'objectif est de créer un site polyvalent en lien direct avec les bureaux de la Communauté de communes, située en face du lieu.

Façades de la gare



Intérieur de la gare et du garage



Vue de la gare depuis le parc



Vue du chemin de halage le long du parc

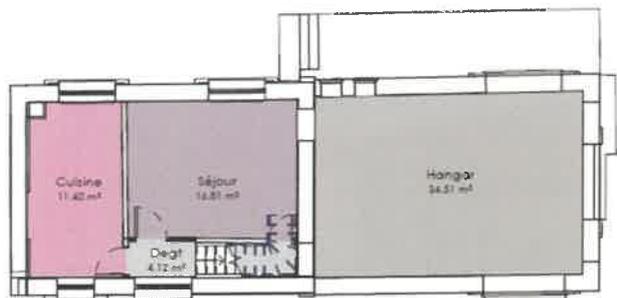
Vue de l'aire de pique-nique



L'étude est actuellement en phase Avant-Projet Sommaire (APS).

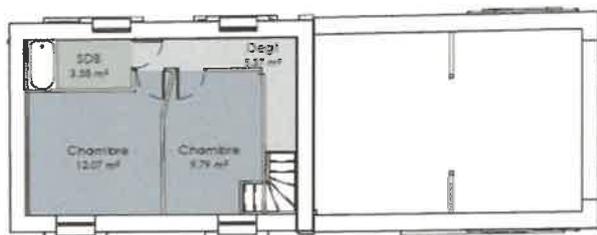
État existant :

Surfaces existantes :

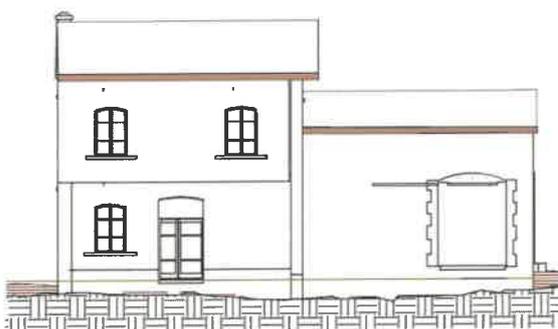


1 RDC
Ech. 1 : 100

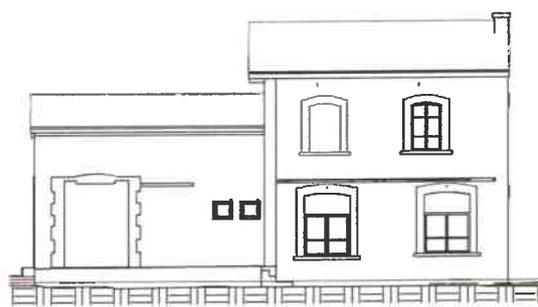
Surfaces existantes			
Nom	Surface	Niveau	Bâtiment
Gare			
RDC	66.84 m ²	RDC	Gare
R+1	30.80 m ²	R+1	Gare
Gare	97.64 m ²		
	97.64 m ²		



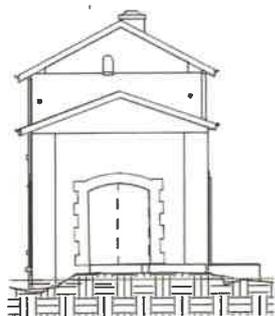
2 R+1
Ech. 1 : 100



1 Gare - Façade Sud (rue) - Etat existant
Ech. 1 : 100



2 Gare - Façade Nord (seine) - Etat existant
Ech. 1 : 100

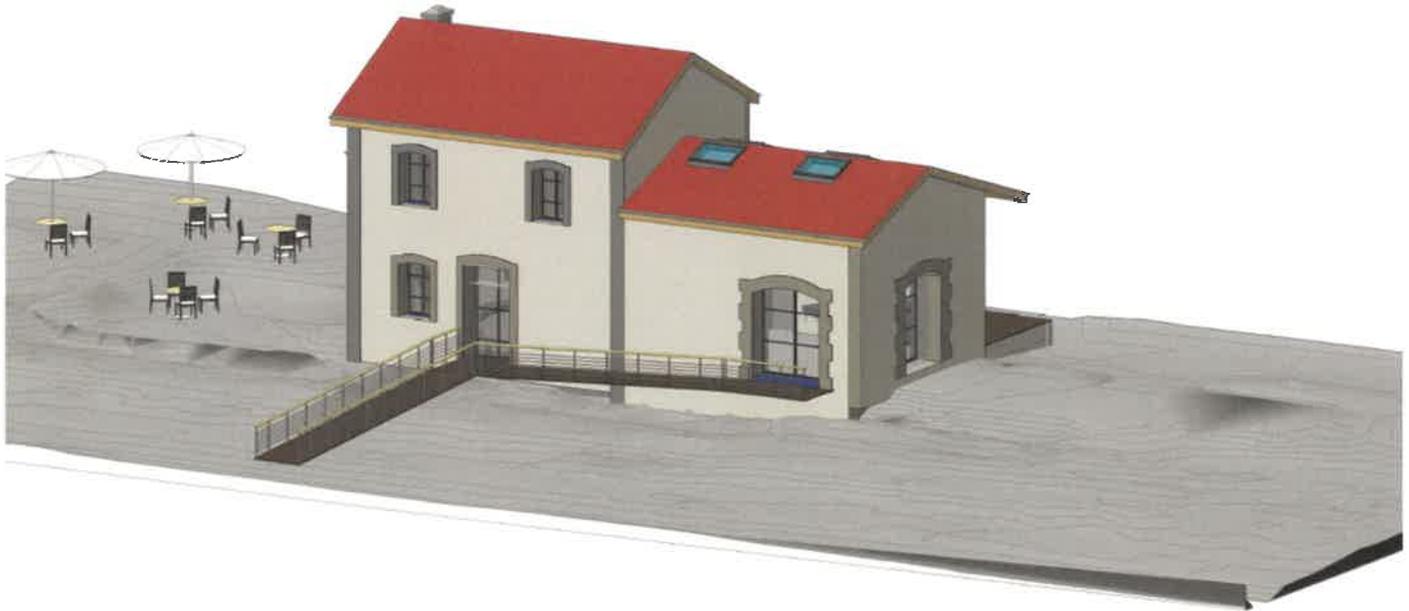


3 Gare - Pignon Est - Etat existant
Ech. 1 : 100

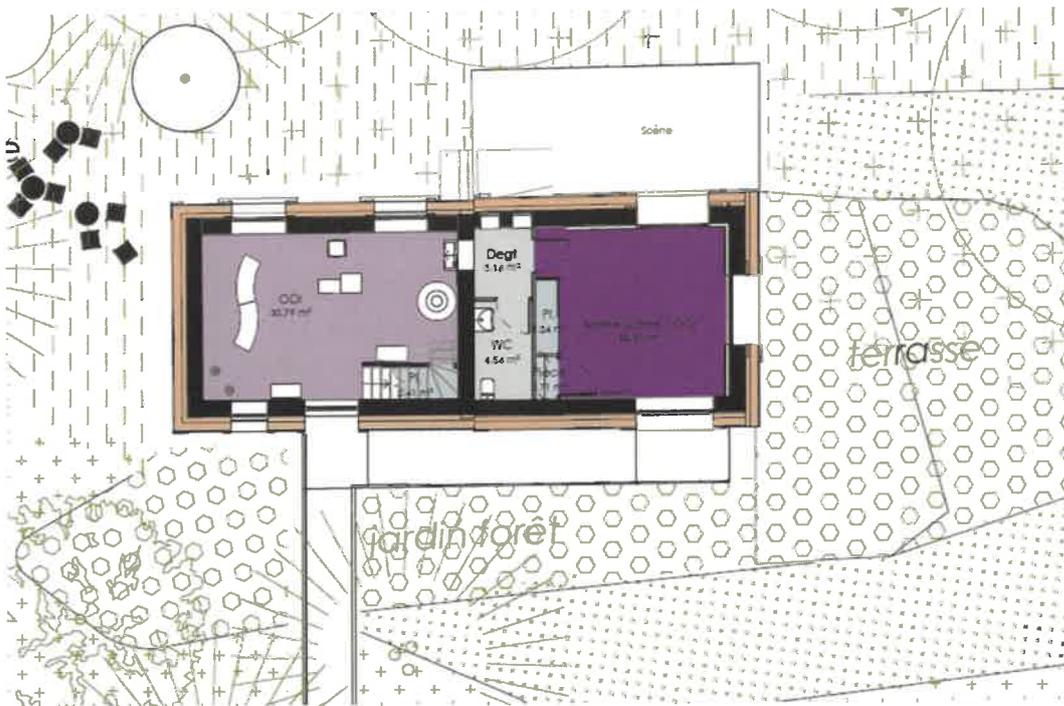


4 Gare - Pignon Ouest - Etat existant
Ech. 1 : 100

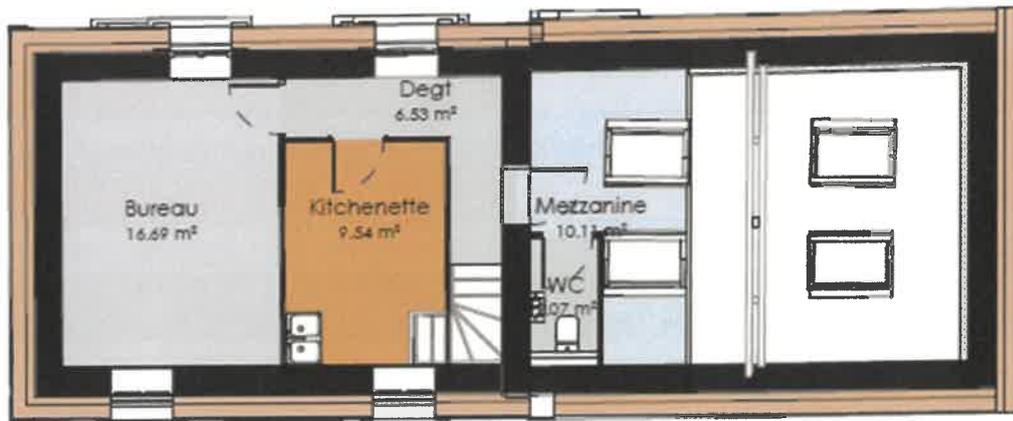
Projet :



Rez-de-chaussée :



Étage :



Dispositifs financiers

ETAT / REGION / DEPARTEMENT

Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées)

2021	2022	2023	2024	2025
x	x			

Partenaires

État / Région / Département / Seine-et-Marne Attractivité / Office de tourisme intercommunautaire

Financement

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA (20%)	Montant TTC
Travaux	700 000	140 000	840 000
Total	700 000	140 000	840 000

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
État (DETR/ DSIL)	25%	175 000
REGION (CAR)	25%	175 000
DEPARTEMENT (CID Fonds de développement touristique)	20%	140 000
Total	70%	490 000
Reste à charge collectivité	30%	210 000

Objectifs et indicateurs de suivi

Objectifs :

- Promouvoir le territoire en créant un lieu d'accueil touristique (bureau d'information, location de vélos...)
- Offrir un espace permettant d'organiser des manifestations culturelles

Indicateurs :

- Fréquentation de l'office de tourisme
- Nombre de vélos loués
- Nombre d'événement organisés

Développement durable Éducation	Vers un territoire écotouristique	
--	--	---

D2	Maison de la Nature Bassée Montois	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Bassée Montois	

Résumé de l'action

Création d'un lieu d'initiation à la nature et futurs locaux de l'AGRENABA

Description détaillée

L'objectif est de créer une porte d'entrée à la Réserve Naturelle Nationale de la Bassée pour les habitants et visiteurs notamment le public d'Ile-de-France.

Le projet s'inscrit dans la feuille de route de l'Atelier des territoires. En novembre 2016, la Communauté de Communes Bassée-Montois s'est lancée, en partenariat avec la DDT de Seine-et-Marne, dans le dispositif de l'Atelier des territoires. Il s'agissait de construire de manière partagée une stratégie de développement et un projet de territoire global dépassant la finalité propre de chaque projet, afin de redynamiser le territoire durablement.

Ce projet contribuera à la relance économique du territoire d'un point de vue économique (artisans, entreprises du BTP, ...) et touristique (hébergements, musées,...).

Le but est d'accompagner la valorisation de la réserve naturelle nationale de la Bassée.

Cet espace protégé est très représentatif des milieux naturels remarquables présents en Bassée, dans lesquels beaucoup d'espèces rares et menacées des zones humides y trouvent refuge.

C'est la variabilité et l'imbrication de ces différents milieux qui font toute l'originalité de ce site ainsi que sa grande richesse avec près de 600 espèces végétales et 650 espèces animales.

L'équipe de l'Association de Gestion de la Réserve Naturelle de la Bassée (AGRENEBA), occupe actuellement des locaux mis à disposition par la Commune de Gouaix. Ces derniers sont exigus (80 m²), ils ne répondent plus aux normes incendie en vigueur et ne permettent pas d'accueillir du public.

Le projet vise à proposer à cette association des locaux sécurisés et fonctionnels. La Communauté de communes dispose d'une opportunité d'acquisition d'une longère de style Briard ainsi que de terrains avoisinants. Elle souhaite la rénover et l'aménager en Maison de la Nature susceptible d'accueillir l'AGRENABA à titre gracieux, les organismes œuvrant pour la nature et le public de la réserve. Le tout sur une superficie de 18 000 m².

Il est prévu d'aménager la longère de la manière suivante :

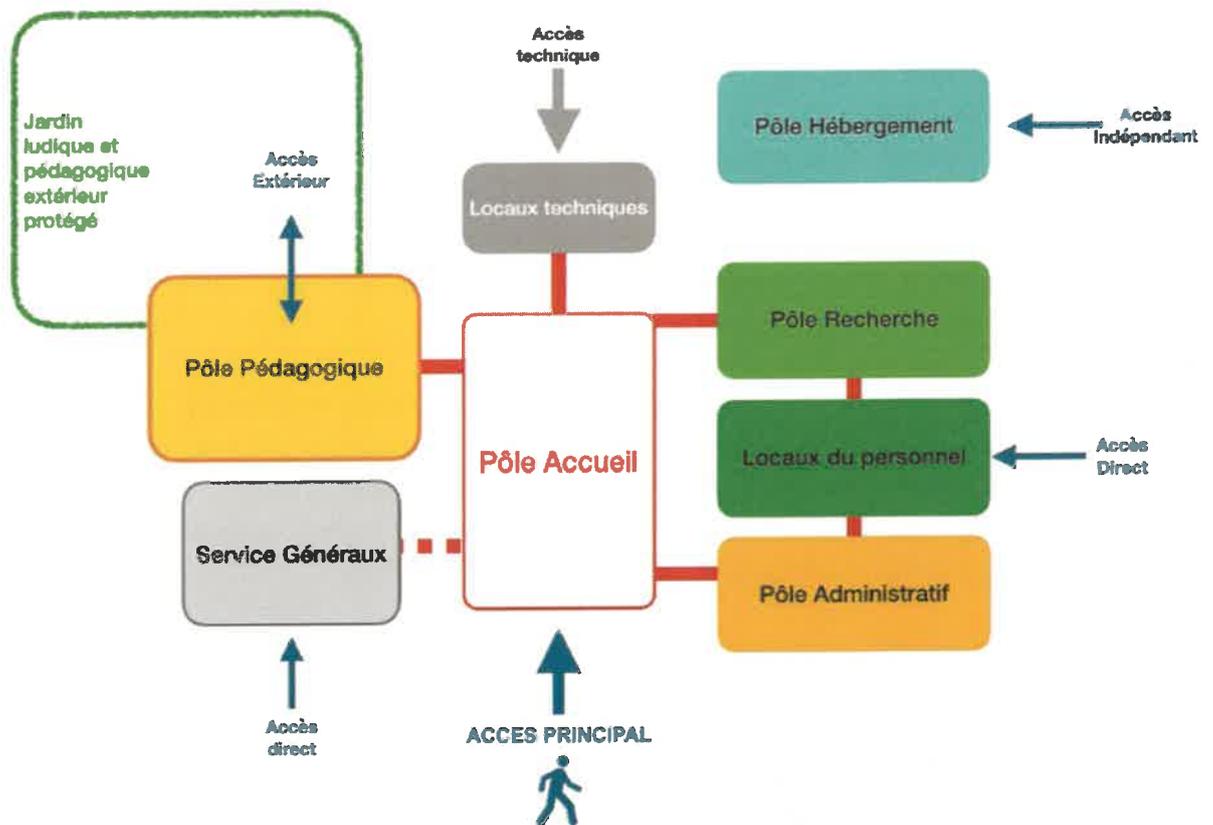
- Un pôle accueil
- Un pôle administratif
- Un pôle recherche
- Un pôle pédagogique
- Les locaux du personnel
- Les services généraux
- Les locaux techniques et de service
- Un studio
- Les espaces extérieurs

Une étude de faisabilité est actuellement en cours.

Analyse du besoin et organisation :

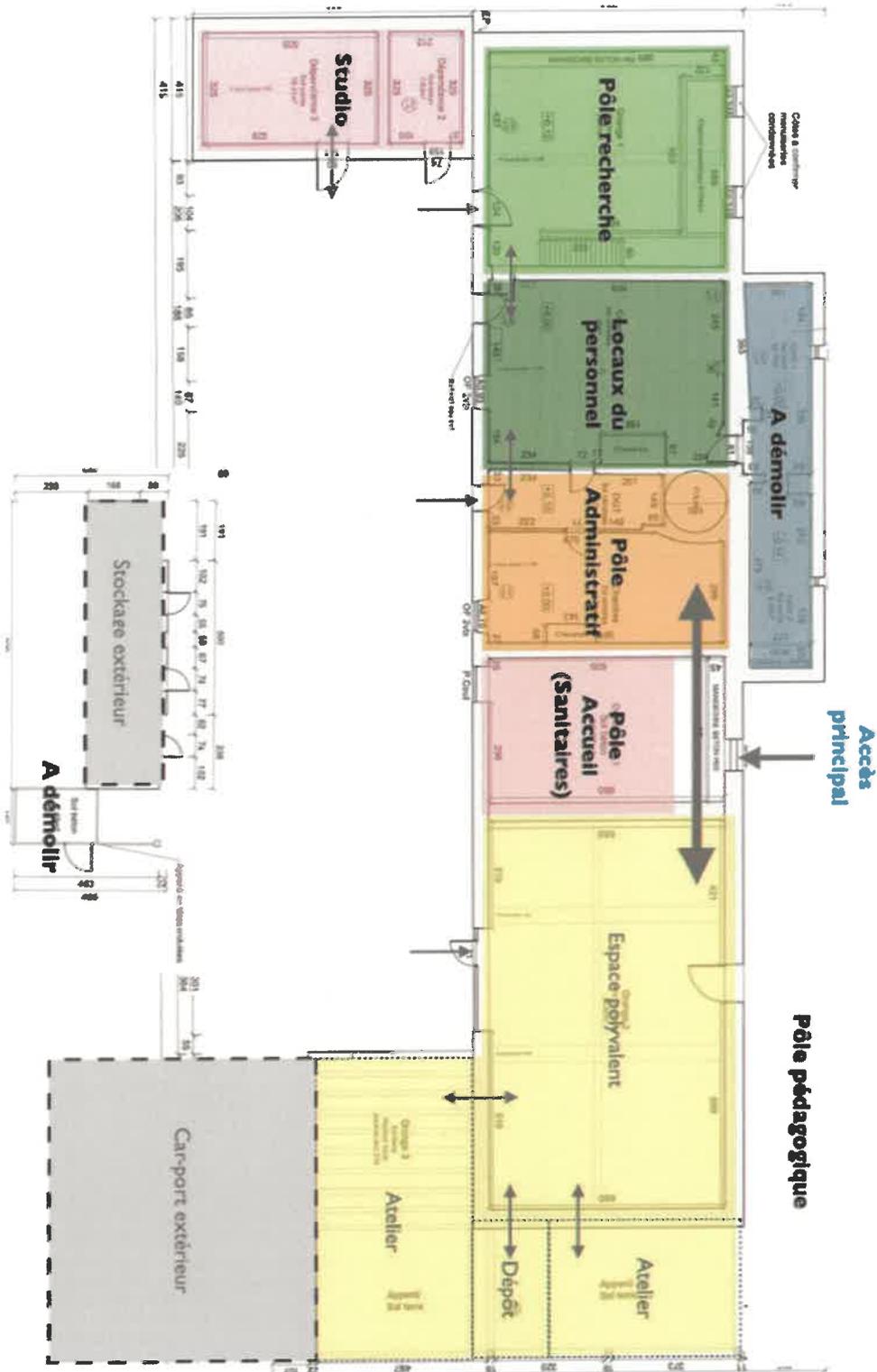
Projet

Organisation fonctionnelle générale de l'établissement



Source : Eude de faisabilité, JP Massonnet, juillet 2021

Simulation spatiale :



Source : Étude de faisabilité, JP Massonnet, juillet 2021

En vue de la transition énergétique, cette future réhabilitation sera effectuée de manière à limiter le plus possible le coût environnemental du projet tant d'un point de vue du chantier que de la consommation énergétique pour son bon fonctionnement.





Photo de la longère



Plan cadastral de la longère



SURFACES:

Maison au sol: 350 m² (35m de longueur)

Terrain et maison: 3700 m²

Dispositifs financiers

ETAT

Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées)

2021	2022	2023	2024	2025
x	x	x		

Partenaires

État, Région, DRIEE, AGRENABA, EPTB Seine Grand Lac

Financement

PHASE 1 : Convention déjà signée avec la DRIEAT (volet Préservation de la biodiversité du plan France Relance)

Acquisition des terrains et première partie de la réhabilitation de la longère

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Acquisitions foncières	170 000 €	34 000 €	194 000 €
Étude, maîtrise d'œuvre, SPS	50 000 €	10 000 €	60 000 €
Travaux	350 000	70 000 €	420 000 €
Total	570 000 €	114 000 €	674 000 €

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
État (Plan de relance)	70%	400 000€
Total	70%	400 000€
Reste à charge collectivité	30%	170 000 €

PHASE 2 : Deuxième partie des travaux de réhabilitation et aménagement des locaux afin d'y accueillir l'association de l'AGRENABA ainsi que des visiteurs et des scolaires

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Travaux, honoraires architecte, bureau de contrôle et dépenses annexes	900 000 €	180 000 €	1 080 000 €
Total	900 000 €	180 000 €	1 080 000 €

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
État (DETR, DSIL)	60%	540 000 €
Région (CAR)	20%	180 000 €
Total	80%	720 000 €
Reste à charge collectivité	20%	180 000 €

Objectifs et indicateurs de suivi

Objectifs :

- Développer l'offre touristique et renforcer l'attractivité du territoire
- Sensibiliser les différents publics à la préservation de l'environnement (habitants, scolaires, touristes...)
- Offrir des espaces adaptées pour l'AGRENABA

Indicateurs :

- Fréquentation de l'espace
- Nombre d'animations

Développement économique / Développement durable / Mobilités	Vers un territoire écotouristique	
---	--	---

D4.1	Développement d'itinéraires cyclables	Phase 1
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Bassée Montois	

Résumé de l'action

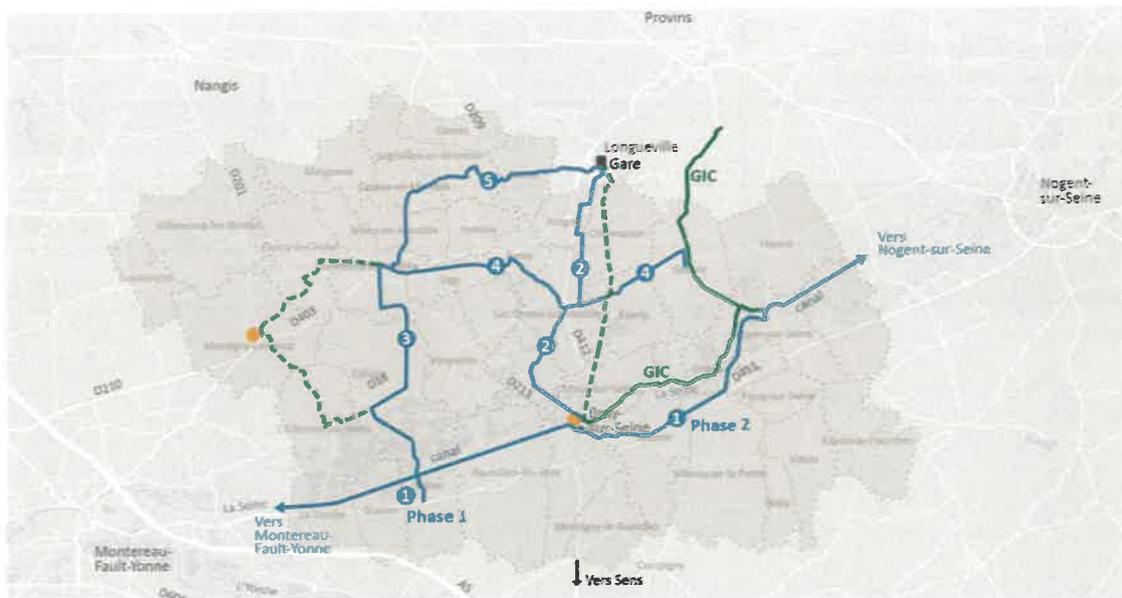
Mise en œuvre du schéma directeur cyclable de la Communauté de communes Bassée Montois.

Description détaillée

La Communauté de communes a réalisé une étude sur le développement d'itinéraires cyclables. Ce travail a abouti à l'identification de 5 itinéraires cyclables et la validation d'un schéma directeur cyclable en février 2020. Il s'agit aujourd'hui de le mettre en œuvre concrètement et rapidement ces itinéraires.

L'objectif est d'obtenir, au terme de cette première phase, une première boucles cyclo touristique et 4 itinéraires jalonnés opérationnels. Le développement de ces futurs aménagements cyclables sur le territoire sera complémentaire au projet de la « Maison des Promenades », situé à Bray-sur-Seine dans l'ancienne gare.

Schéma directeur cyclable



Dispositifs financiers

ETAT / REGION / DEPARTEMENT

Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées)

2021	2022	2023	2024	2025
X	X			

Partenaires

État / Région / Département / office de tourisme intercommunautaire

Financement

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Étude, maîtrise d'Œuvre	25 000 €	5 000 €	30 000 €
Travaux	125 000 €	25 000 €	150 000 €
Total	150 000 €	30 000 €	180 000 €

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
État (DETR/DSIL/AAP)	30%	45 000 €
Département (CID ou fonds de développement touristique)	20%	30 000 €
Région (CAR)	20%	30 000 €
Total	70%	105 000 €
Reste à charge collectivité	30%	45 000 €

Objectifs et indicateurs de suivi

Objectifs :

- Développer l'offre touristique et renforcer l'attractivité du territoire

Indicateurs :

- Nombre de vélos loués
- Nombre d'itinéraires jalonnés
- Fréquentation des itinéraires

Culture	Vers un territoire écotouristique	
----------------	--	---

D5.1	Développement d'un Pôle culturel Bassée-Montois	Phase 2
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Bassée Montois	

Résumé de l'action

Poursuivre les travaux de réhabilitation de l'Église de Dontilly (commune de Donnemarie-Dontilly).

Description détaillée

Afin d'améliorer l'offre culturelle existante et renforcer l'attractivité du territoire, la Communauté communes souhaite disposer d'un lieu dédié à la culture sur le territoire.

L'église de Dontilly, ancien lieu de culte désacralisé, a déjà été utilisée à des fins culturelles (expositions, représentations théâtrales, etc.), mais elle est aujourd'hui fermée au public du fait de son état. Une première phase de travaux de mise en sécurité permettra bientôt de l'ouvrir au public. Plusieurs phases de travaux sont à prévoir avant l'aménagement d'un espace culturel à l'intérieur de l'édifice.

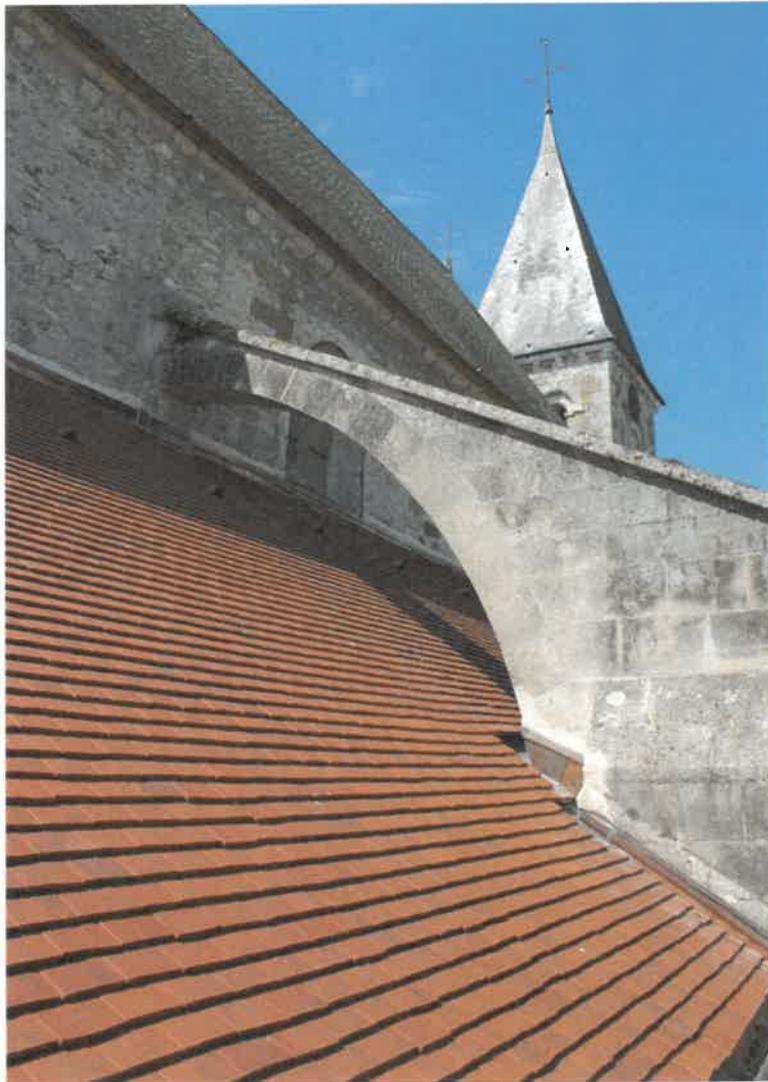
Pour cette phase 2, il s'agit de poursuivre l'action engagée dans le cadre du Contrat de ruralité. C'est-à-dire de continuer les différentes phases de réhabilitation de l'édifice, afin de pouvoir par la suite l'aménager en un pôle culturel.

La phase 2 consiste à la réfection des parements extérieurs de la nef, du chœur et du clocher.

Église de Dontilly (2018)



Chantier phase 1 (juin 2021)





Dispositifs financiers

État / Région / Département

Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées)

2021	2022	2023	2024	2025
x	x			

Partenaires

État / DRAC / Région / Département / Commune de Donnemarie-Dontilly

Financement

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA (20%)	Montant TTC
Maîtrise d'œuvre	63 300 €	12 660 €	75 960 €
Travaux	422 000 €	84 400 €	506 400 €
Total	485 300 €	97 060 €	582 360 €

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
État (DETR/ DSIL)	40%	194 120 €
Région	20%	97 060 €
Département	20%	97 060 €
Total	80%	485 300 €
Reste à charge collectivité	20%	97 060 €

Objectifs et indicateurs de suivi

Objectifs :

- Mise en sécurité de l'édifice
- Aménager un pôle culturel

Indicateurs :

- Travaux engagés
- Évènements organisés

Santé	Vers un territoire unifié et solidaire	
--------------	---	---

E1	Équipement et aménagement d'un local de santé intercommunal	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Bassée Montois	

Résumé de l'action

La Communauté de Communes Bassée Montois a construit son Espace de Santé « Berges de Seine » à Bray-sur-Seine pour y installer les professionnels de santé dont des médecins libéraux afin d'améliorer l'accès aux soins.

À ce jour, un seul médecin libéral est installé dans cet Espace de Santé.

Aujourd'hui, la Communauté de communes souhaite l'installation d'un deuxième médecin libéral pour améliorer la qualité de prise en charge des soins de la population du territoire Bassée Montois. Force est de constater que les recherches en ce sens sont restées infructueuses.

Par conséquent, il est envisagé d'équiper et d'aménager ce local vacant pour y accueillir une activité médicale de télémédecine dans l'attente de l'accueil physique d'un médecin libéral.

Description détaillée

Face à la désertification médicale à laquelle est confrontée le territoire, la Communauté de Communes souhaite s'engager vers une solution innovante en se tournant vers la télémédecine. En effet, les médecins libéraux en place connaissent une charge de travail telle qu'ils ne peuvent répondre à l'intégralité des besoins d'accès aux soins primaires de la population dans des délais satisfaisants.

En ce sens, la télémédecine apparaît comme une solution palliative innovante pour améliorer le niveau d'accessibilité aux soins.

Ainsi, la salle de télémédecine envisagée serait installée dans le local restant vacant au sein de l'Espace de Santé « Berges de Seine ».

Le dispositif projeté serait une solution de télémédecine mobile équipée pour faire des consultations en « visioconférence » auprès de médecins généralistes (caméra, lecteur de carte vitale, outils médicaux connectés : stéthoscope, otoscope, tensiomètre automatique, saturimètre, thermomètre,) avec solution logicielle intégrée.

Les téléconsultations seraient menées avec un assistant de télémédecine formé pour la manipulation du matériel et dont le rôle serait le suivant : accueillir le patient, le renseigner, recueillir tout consentement nécessaire, créer si besoin le dossier médical du patient, et après information et consentement de ce dernier, accompagner le médecin dans toutes les manipulations nécessaires.

La prise de rendez-vous se feraient à distance via une plateforme.

Coût estimatif de l'équipement et l'aménagement du local de santé intercommunal = 10 000 € HT

Décomposé comme suit :

- Solution mobile de télémédecine équipée des dispositifs de santé connectés 7 500 € HT
- Mobilier et équipement du local 2 000 € HT
- Formation initiale de l'assistant de télémédecine 500 € HT

Étant considéré que la mise en place de cet équipement supposera des coûts de fonctionnement pour la collectivité à savoir :

- Coût de fonctionnement annuelle de la solution de télémédecine (maintenance, consommables,)
- Cout de l'assistant de télémédecine
- Coût d'accès à une plateforme pour les prises de RDV

Entrée de l'espace de Santé



Dispositifs financiers

État / ARS

Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées)

2021	2022	2023	2024	2025
X	X			

Partenaires

État

Financement**DEPENSES**

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Solution mobile de télémedecine	7 860	1 572	9 432
Mobilier et équipement	1 190	238	1 428
Formation assistant télémedecine	950	190	1 140
Total	10 000	2 000	12 000

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
État (DETR/ DSIL)	80%	8 000 €
Total	80%	8 000 €
Reste à charge collectivité	20%	2 000 €

Objectifs :

- Réduire le non accès aux soins primaires en zone fragile
- Soutenir les médecins installés ne pouvant recevoir le patient dans des délais satisfaisants
- Éviter l'encombrement des urgences
- Limiter les déplacements en permettant une prise en charge sur place (car population vieillissante éprouvant des difficultés à se déplacer pour se soigner)
- Améliorer l'accès aux soins
- Améliorer la qualité de vie de la population
- Améliorer la qualité de prise en charge

Indicateurs :

- Nombre de patients pris en charge dans le cadre de la solution
- Taux de remplissage des créneaux de RDV proposés

Santé	Vers un territoire unifié et solidaire	
--------------	---	---

E2.1	Création de maisons individuelles pour personnes âgées	Phase 1
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Bassée Montois	

Résumé de l'action

La Communauté de communes souhaite construire 8 logements individuels pour des personnes âgées afin de proposer une offre complémentaire à celle existante. Certaines personnes âgées autonomes souhaitent vivre en maison individuelle, dans un espace plus spacieux, tout en bénéficiant de certains services.

Description détaillée

Dès 1974, les élus de ce qui était alors le District du Canton de Bray-sur-Seine ont souhaité mener une réflexion sur les difficultés liées au vieillissement de la population et à l'éclatement des familles pour des raisons professionnelles. Sur les territoires ruraux ces problèmes sont d'autant plus visibles que l'isolement social, le manque de professionnels de santé et de structures adaptées aggravent la situation.

Aujourd'hui, les élus de la Communauté de communes Bassée-Montois sont toujours investis dans cette problématique. Ils souhaitent poursuivre le travail de leur prédécesseur afin d'offrir aux habitants du territoire des solutions d'accompagnement pour quitter leur isolement sans pour autant perdre totalement leur autonomie. Pour cela, la Communauté de communes a signé des promesses de vente pour acquérir des parcelles contiguës à la Résidence de l'Étang Broda.

Ce projet s'inscrit dans la politique du logement et du cadre de vie de la Communauté de communes dans le cadre de sa compétence action sociale.

Ces logements sont destinés à des personnes seules, en couple ou en colocation qui ne veulent ou ne peuvent plus vivre seules et isolées dans leur maison mais qui souhaitent conserver leur autonomie tout en ayant accès à des services adaptés à leurs difficultés du quotidien.

Les Logements seront situés en plein cœur de la commune de Bray-sur-Seine, ce qui permettra aux locataires de pouvoir bénéficier des services sans devoir utiliser un moyen de transports (commerces, accès aux soins...). S'ils ont besoin ponctuellement d'autres services qui ne sont pas présents sur la commune, ils pourront utiliser le transport à la demande de la Communauté de communes.

La Résidence de l'Étang Broda et son parc :



Situation du projet :



Plan masse phase APS mai 2021 :

Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées)

2021	2022	2023	2024	2025
x	X			

Partenaires

État

Financement

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Acquisitions	150 000€	30 000€	180 000€
Maîtrise d'œuvre, SPS	141000€	25 200€	169 200€
Travaux	1 300 000€	260 000€	1 560 000€
Total	1 600 000 €	320 000€	1 920 000 €

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
État (DETR/ DSIL)	32%	510 000€
Département (CID)	32%	510 000€
Cnav – PAI – Aide à l'investissement en faveur des résidences autonomie	6%	100 000€
Total	70%	1 120 000 €
Reste à charge collectivité	30%	480 000 €

Objectifs et indicateurs de suivi

Objectifs :

- Offrir des logements adaptés aux personnes âgées
- Compléter l'offre existante de santé
- Améliorer la qualité de vie de la population

Indicateurs :

- Taux de remplissage des logements

Revitalisation urbaine	Vers un territoire unifié et solidaire	
------------------------	--	---

E7	Création d'une maison des services	
Maître d'ouvrage	Commune de Donnemarie-Dontilly	

Résumé de l'action

Dans le cadre de sa politique des solidarités, la commune de Donnemarie-Dontilly se porte acquéreur d'une maison de centre-ville d'une superficie de : 573 m² de bâti, 463 m² de terrain et d'un parking de 20 places de stationnement. Ce bâtiment permettra d'abriter les permanences de services publics.

Description détaillée

La réhabilitation avec rénovation énergétique du bâtiment permettra d'abriter les permanences de services publics avec l'espace nécessaire de confidentialité requis et avec la certitude que les professionnels sociaux ne seront jamais seuls dans un bâtiment.

La rénovation d'un parking de 20 places permettra d'absorber les problématiques de stationnement dans nos rues commerçantes et ainsi de revitaliser notre centre-bourg en privilégiant notre tissu économique local. Le parking sera végétalisé et composé d'un emplacement réservé au stationnement des vélos ainsi qu'une borne de recharge électrique.

Dispositifs financiers

État / Région

Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées)

2021	2022	2023	2024	2025
	x			

Partenaires

État / Région

Financement

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA (20%)	Montant TTC
Réhabilitation complète du bâtiment	500 000€	100 000€	600 000€
Total	500 000€	100 000€	600 000€

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
État (DETR/ DSIL)	20 %	100 000€
Région (CAR)	50 %	250 000€
Total	70%	350 000€
Reste à charge collectivité	30%	150 000€

Objectifs et indicateurs de suivi

Santé	Vers un territoire unifié et solidaire	
--------------	---	---

E8	Aménagement de locaux pour les professionnels de santé	
Maître d'ouvrage	Commune de Gouaix	

Résumé de l'action

Aménagement d'un local existant en cabinet médical

Description détaillée

La commune dispose d'un bâtiment d'une surface de 180m², en bon état général et ne nécessitant pas d'intervention touchant à sa structure. Il est composé d'un rez-de-chaussée et de combles aménagés au 1er étage pour le Centre de Loisirs, répartis de la façon suivante :

- Une partie dédiée au Centre de Loisirs, constituée d'un office, d'une grande salle et d'un couloir menant aux sanitaires
- Une salle vie de 51m² possédant son propre accès sur l'extérieur.

Le projet consiste en l'aménagement de cet espace : une salle d'attente, un WC PMR, le bureau de l'assistant, la salle de consultation, un WC et une tisanerie réservés au personnel.

Dispositifs financiers

Demande de subvention auprès de l'État / Fonds propres de la commune

Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées)

2021	2022	2023	2024	2025
	x			

Partenaires

État

Financement

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA (20%)	Montant TTC
Travaux	60 905,25€	12 181,05€	73 086,30€
Honoraires MO	5 481,47€	1 096,29€	6 577,76€
Total	66 386,72€	13 277,34€	79 664,06€

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
État (DETR/ DSIL)	70%	46 470,70€
Total		46 470,70€
Reste à charge collectivité	30%	19 916,02€

Objectifs et indicateurs de suivi

Objectifs :

Réaliser ce projet courant 2022 afin de pérenniser l'activité de la pharmacie et booster la revitalisation urbaine.

Indicateurs :

- Fréquentation de l'espace
- Nouveaux professionnels installés

Revitalisation
urbaine

Vers un territoire unifié et solidaire



E17

REVITALISATION URBAINE COMMERCE

Maître
d'ouvrage

Commune de Montigny-Lencoup

Résumé de l'action

Accueil de convivialité et réouverture d'une boulangerie

Description détaillée

- Apportez une marque de proximité et de convivialité,
- Point de contact et d'information privilégiés, ce dispositif permet non seulement de renseigner les usagers mais également de personnaliser leur accueil avec la possibilité de se poser pour se restaurer d'échanger autour d'un café un thé via la boulangerie.
- Un point lecture sera également mis disposition.
- De quoi renforcer le contact et valoriser l'image du service public.



Dispositifs financiers

État / Région / Département

Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées)

2021	2022	2023	2024	2025
	X			

Partenaires

État / Région / Département

Financement

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Aménagement de la boulangerie (surface de vente et fournil)	50 000€	10 000 €	60 000 €
Réhabilitation du logement pour accueillir la famille du boulanger	120 000€	24 000 €	144 000 €
Total	170 000 €	34 000 €	204 000 €

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
État (DETR/ DSIL)	40%	68 000€
Région	40%	68 000€
Total	80%	136 000€
Reste à charge collectivité	20%	34 000€

Objectifs et indicateurs de suivi

Objectifs :

- Point de contact et d'information privilégiés
- De quoi renforcer le contact et valoriser l'image du service public.

Aménagement numérique	Vers un territoire porté par un projet commun d'aménagement de l'espace	
------------------------------	--	---

F1	Renforcer la dématérialisation du service mutualisé d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Bassée-Montois	

Résumé de l'action

Par délibération du conseil communautaire n°13-01-05-15 du 26 mai 2015, la Communauté de Communes Bassée Montois a créé un service commun mutualisé pour l'instruction des actes d'urbanisme des communes membres, s'inscrivant en cela dans une logique de solidarité intercommunale et de mutualisation des moyens.

Description détaillée

Le 1^{er} janvier 2022, toutes les communes doivent être en capacité de recevoir les demandes d'autorisations d'urbanisme (DAU) par voie électronique puis s'ensuivra un processus par étape visant la capacité d'instruire les demandes sous forme dématérialisée.

Il revient donc à Communauté de Communes de se saisir de ce sujet pour ces communes membres adhérentes au service commun mutualisé et elle s'est pour cela rapprochée de son prestataire logiciel métier.

Dispositifs financiers

État

Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées)

2021	2022	2023	2024	2025
X	X			

Partenaires

État

Financement

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Formation fonctionnelle des secrétaires de mairie au guichet unique	2 590€	518€	3 108€
Module Avis de Service	7 835€	1 567€	9 402€
Module PLAT'AU	7 545€	1 509€	9 054€
Total	17 970€	3 594€	21 564€

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
État (Appel à projets)	80%	14 376€
Total	80%	14 376€
Reste à charge collectivité	20%	3 594€

Objectifs et indicateurs de suivi

Objectifs :

- Créer un service en ligne,
- Moderniser le service public en permettant une démarche administrative en ligne
- Permettre aux usagers de faire la démarche sans se déplacer
- Former les agents à un outil du numérique pour optimiser un service rendu aux administrés,
- Permettre une instruction « sans contact » en cette période de crise sanitaire

Indicateurs de suivi :

Nombre de demandes d'autorisations d'urbanisme (DAU) effectuée par voie électronique

Développement durable Revitalisation urbaine	Vers un territoire porté par un projet commun d'aménagement de l'espace	
---	--	---

F2	Reprise de l'élaboration du PLUi et prise en compte du risque inondation	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Bassée-Montois	

Résumé de l'action

L'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal Bassée Montois a été prescrite par délibération du conseil communautaire du 21 février 2017. Par suite, un projet d'aménagement et de développement durables (PADD) a été soumis à débat des Conseils communautaire et municipaux le 15 octobre 2018. Le projet de PLUi et le bilan de la concertation ont été arrêtés par délibérations du 25 juin 2019 et du 26 septembre 2019. Les avis des personnes publiques associées et de l'Autorité environnementale ont, comme il se doit, été sollicités. Puis le projet de plan local d'urbanisme intercommunal a été soumis à l'enquête publique du 18 octobre 2019 au 18 novembre 2019.

Les avis rendus par les personnes publiques associées justifient des modifications importantes du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal et une prise en compte des recommandations de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale. Les modifications à apporter ne remettent pas en cause les orientations et objectifs du PADD. Mais certaines modifications, de zonage notamment, peuvent présenter un caractère substantiel, d'où le choix de la Communauté de communes Bassée Montois d'opter pour un nouvel arrêt du projet modifié.

Il s'agit maintenant de reprendre la procédure d'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) et la finaliser jusqu'à son approbation.

Description détaillée

Le précédent marché ayant désigné le cabinet d'études pour accompagner la collectivité est arrivé à échéance. Il convient donc de relancer une nouvelle consultation dont les prestations attendues seraient les suivantes ;

- Une partie forfaitaire (tranche ferme), décomposée en trois phases :
 - Phase 1 – reprise du projet de PLUi pour un nouvel arrêt ;
 - Phase 2 – mise à jour de l'évaluation environnementale du PLUi ;
 - Phase 3 – l'arrêt, la consultation des Personnes Publiques Associées et les enquêtes publiques ; ainsi que la mise au point définitive du PLUi en vue de son approbation, jusqu'à leur caractère exécutoire.
- Une partie sous forme d'accord cadre à bons de commande.
- Un volet sera ajouté sur l'intégration des risques d'inondation dans le cadre de l'élaboration du PLUi (réalisation de cartographies, réunions, ...). Cette action se réalisera en concertation avec

les acteurs du territoire concerné et le prestataire mandaté par la collectivité dans le cadre de l'élaboration du PLUi. Il prendra en compte les nouvelles dispositions projetées du futur Plan de Gestion des Risques d'Inondation PGRI 2022-2027 (dont l'adoption est prévue en mars 2022) et le PAPI 2022-2028 auquel la Communauté de Communes est intégrée.

Dispositifs financiers

État (Dotation Générale de Décentralisation - Urbanisme)

Dans le cadre de l'étude prenant en compte l'intégration du risque inondation :

État (Fonds Barnier) / AESN

Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées)

2021	2022	2023	2024	2025
X	X			

Partenaires

État (Dotation Générale de Décentralisation - Urbanisme)

Dans le cadre de l'étude prenant en compte l'intégration du risque inondation :

État (Fonds Barnier) / AESN

Financement

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Cabinet d'études	170 000	34 000	204 000
Étude risque inondation	10 000	2 000	12 000
Total	180 000	36 000	216 000

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
État	40% de 170 000 €	68 000
État – Fonds Barnier	50% de 10 000€	5 000
AESN	30% de 10 000 €	3 000
Total		76 000
Reste à charge collectivité		104 000

Objectifs :

- Approbation du PLUi applicable à l'échelle du territoire
- Intégrer la problématique du risque inondation dans le PLUi

Indicateurs de suivi :

- Nombre de réunions d'étapes
- Réalisation du document d'urbanisme et sa Publication
- Production d'infographie/cartographie

Annexe 6 – Projets

Cf. Tableau récapitulant les projets ci-joint

Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 5. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Annexe 7 - Les actions de coopération interterritoriale

Néant

Annexe 8 - modalités d'accompagnement en ingénierie

Recrutement d'un chef de projet CRTE, placé sous l'autorité de la Directrice Générale des Services, dès que possible sur le dernier trimestre 2021 pour une durée déterminée de 1 an, renouvelable une fois soit deux années au total.

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION DE L'OPERATION
Aide à l'ingénierie de projet par l'octroi d'un co-financement du poste de chef de projet CRTE

Phases du projet	2021												2022											
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov.	Déc.
Publication d'une annonce																								
Délai de remise des candidatures sur le poste																								
Rencontre des candidats																								
Recrutement prévu																								
Durée du contrat à durée déterminée																								

2023											
Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov.	Déc.

Annexe 9 - contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs

Néant

Annexe 10 – données de suivi techniques et financières

10-1 : Maquette financière

Orientation	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part État	Part autres financeurs
Vers un territoire stratégique de la Seine Amont	Aménagement d'un local intercommunal à destination économique	CCBM	350 000 € HT	105 000 € HT (30%)	52 500 € HT (15%)	192 500 € HT (55%)
Vers une agrovallée durable	Diagnostic du PAT	CCBM	50 000 € HT	15 000€ HT (30%)	15 000 (30%)	20 000 € HT (40%)
Vers une agrovallée durable	Installation d'une cuisine centrale	Commune de Gurcy-le-Châtel	357 000 € HT	71 400 € HT (20%)	285 600 € HT (80%)	0
Vers un territoire à énergie positive	Aménagement d'un local à destination sociale	CCBM	350 000 € HT	105000 € HT (30%)	52 500 € HT (15%)	192 500 € HT (55%)
Vers un territoire éco touristique	Maison des Promenades Bassée Montois	CCBM	700 000 € HT	210 000 € HT (30%)	175 000 € HT (25%)	315 000 € HT (45%)
Vers un territoire éco touristique	Maison de la Nature Bassée Montois (phase 1)	CCBM	570 000 € HT	170 000 € HT (30%)	400 000 € HT (70%) Plan de relance	0
Vers un territoire éco touristique	Maison de la Nature Bassée Montois (phase 2)	CCBM	900 000 € HT	180 000 € HT (20%)	540 000 € HT (60%)	180 000 € HT (20%)
Vers un territoire éco touristique	Développement d'itinéraires cyclables	CCBM	150 000 € HT	45 000 € HT (30%)	45 000€ HT (30%)	60 000 € HT (40%)
Vers un territoire éco touristique	Développement d'un pôle culturel (phase 2)	CCBM	485 300 € HT	97 060 € HT (20%)	194 120 € HT (40%)	194 120 € HT (40%)
Vers un territoire unifié et solidaire	Équipement et aménagement d'un local de santé intercommunal	CCBM	10 000 € HT	2 000 € HT (20%)	8 000 € HT (80%)	0
Vers un territoire unifié et solidaire	Création de maisons individuelles pour personnes âgées (phase 1)	CCBM	1 600 000 € HT	480 000 € HT (30%)	510 000 € HT (32%)	610 000 € HT (38%)
Vers un territoire unifié et solidaire	Création d'une maison des services	Commune de Donnemarie-Dontilly	500 000 € HT	150 000 € HT (30%)	100 000 € HT (20%)	250 000 € HT (50%)
Vers un territoire unifié et solidaire	Aménagement de locaux pour des professionnels de santé	Commune de Gouaix	66 386,72 € HT	19 916,02 € HT (30%)	46 470,70 € HT (70%)	0
Vers un territoire unifié et solidaire	Aménagement d'un commerce et espace de convivialité	Commune de Montigny-Lencoup	170 000 € HT	34 000 € HT (20%)	68 000 € HT (40%)	68 000 € HT (40%)
Vers un territoire porté par un projet commun d'aménagement de l'espace	Renforcement de la dématérialisation du service mutualisé d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme	CCBM	17 970 € HT	3 594 € HT (20%)	14 376 € HT (80%)	0
Vers un territoire porté par un projet commun d'aménagement de l'espace	Reprise de l'élaboration du PLUi et prise en compte du risque inondation	CCBM	180 000 € HT	104 000 € HT (58%)	73 000 € HT (40%)	3 000 € HT (2%)

10-2 Indicateurs de suivi :

Les indicateurs seront étudiés et arrêtés par le comité technique.

Annexe 11 – composition du comité technique et du comité de pilotage.

11-1 : comité technique :

Pour la Communauté de communes Bassée-Montois :

La Directrice Générale des Services,
Le (la) chef(fe) de projet CRTE,
La responsable du Pôle Développement (ou son représentant),
et toute personne ou élu dont l'expertise est requise pour l'étude des dossiers.

Pour l'État :

Les services de l'État et ses opérateurs et établissements publics.

Et tout autre cofinanceur.

11-2 : comité de pilotage :

Il est coprésidé par le Président et le Préfet.

Pour la Communauté de communes de Bassée-Montois :

Le Président (ou son représentant),
La Directrice Générale des Services,
Le (la) chef(fe) de projet CRTE,
La responsable du Pôle Développement (ou son représentant),
Les élus maîtres d'ouvrage des projets présentés,
et toute personne ou élu dont l'expertise est requise pour l'étude des dossiers.

Pour l'État :

Le Préfet ou son représentant,
Les services de l'État et ses opérateurs et établissements publics.

Et tout autre cofinanceur



N°	Thématiques	Intitulé	Maire d'usage	Avancement Fiche action ou projet	Date de démarrage de l'action	Priorité 2021- 2022	Coût prévisionnel	Subventions	Commune
A1	Development économique	Aménagement d'un local intercommunal à destination économique	CCBM	Action	2022	x	350 000	Etat (DTR/DSIU) / Region / Département (CD)	CC Bassée Montois
B1	Development durable / Agriculture / Development économique / Education	Diagnostic du Projet Alimentaire Territorial	CCBM	Action	2022	x	50 000	Etat (DRIAA) / Département (CD) / Banque des territoires	CC Bassée Montois
B2	Development durable / Agriculture / Development économique / Education	Mise en œuvre du plan d'actions PAT	CCBM	Projet	2023		350 000	Etat (DRIAA) / Département (CD)	CC Bassée Montois
B3	Development durable / Agriculture / Development économique	Développement de la filière bois	CCBM	Projet	2024		200 000	Etat (DRIAA) / Département (CD)	CC Bassée Montois
B4	Development durable / Agriculture / Development économique	Contribuer à l'amélioration des pratiques agricoles et à la diversification	CCBM	Projet	2022		?	Etat (DRIAA) / Département (CD)	CC Bassée Montois
B5	Development durable / Development économique / Emploi	Installation d'une cuisine centrale	Commune	Action	2022	x	357 000	Etat	Gurcy-le-Châtel
C1	Development durable	Mise en œuvre du plan d'actions PCAET	CCBM	Projet	2022		?	Etat (DTR/DSIU) ADEME	CC Bassée Montois
C2	Development durable	Valoriser les déchets	CCBM	Projet	2022		?	ADEME	CC Bassée Montois
C3	Development durable	Installations de production de chaleur renouvelable	CCBM	Projet	2023		?	ADEME	CC Bassée Montois
C4	Development durable	Aménagement d'un local à destination sociale	CCBM	Action	2022	x	350 000	Etat (DTR/DSIU) / Region / Département (CD)	CC Bassée Montois
C5.1			CCBM	Projet	2022		?	Etat (DTR/DSIU) / Region / Département (CD)	CC Bassée Montois
C5.2			CCBM	Projet	2023		80 000	Etat / Region / SDES	Montigny-Lencoup
C5.3			Commune	Projet	2023		110 000	Etat	Dommearie-Dontilly
C5.4			Commune	Projet	2022		52 000	?	Bailly
C5.5			Commune	Projet	2023		?	Region (Contrat rural)	Gouaix
C5.6			Commune	Projet	2022		104 000	Etat (DTR/DSIU)	Villeneuve-lès-Bordes
C5.7			Commune	Projet	2025		?	Etat / Region / Département	Grihy-sur-Seine
C5.8			Commune	Projet	2024		?	Etat	Vimpelles
C5.9			Commune	Projet	2023		88 800	Etat / Region / Département	Gouaix
C5.10			Commune	Projet	2022		?	Etat / Region / Département	Bray-sur-Seine
C6	Development durable	Installation de panneaux solaires sur la piscine	Commune	Projet	2022		?	Etat / Region / Département	Bray-sur-Seine
C7	Development durable	Démolition d'un bâtiment vétuste et construction d'un restaurant scolaire	Commune	Projet	2023		786 000	Etat	Gurcy-le-Châtel
C8.1			Commune	Projet	2022		50 000	Etat / SDES	Montigny-Lencoup
C8.2			Commune	Projet	2022		?	SDES	Gouaix
C8.3			Commune	Projet	2022		75 000	Etat / SDES	Dommearie-Dontilly
C8.4			Commune	Projet	2022		10 500	Etat / SDES	Gurcy-le-Châtel
C8.5			Commune	Projet	2021		?	Etat / Département / Region	Bray-sur-Seine
C9	Development durable	Achat véhicule électrique	Commune	Projet	2023		15 000	Etat / Region / SDES	Montigny-Lencoup
C10.1			Commune	Projet	2022		20 000	Etat / SDES	Montigny-Lencoup
C10.2			Commune	Projet	2022		40 000	Etat / SDES	Dommearie-Dontilly
C11			Commune	Projet	?		?	SDES	Dommearie-Dontilly
D1.1			CCBM	Action	2021	x	700 000	Region (CAR) / Département (CD) ou EOT	CC Bassée Montois
D1.2			CCBM	Projet	2022		90 000	Etat / Region / Département	CC Bassée Montois
D1.3			CCBM	Projet	2022		50 000	Etat / Region / Département	CC Bassée Montois
D2			CCBM	Action	2021	x	1 470 000	Etat (DRIE, DTR/DSIU)	CC Bassée Montois
D3			CCBM	Projet	2022		70 000	Etat / Region / Département	CC Bassée Montois
D4.1			CCBM	Action	2021	x	150 000	Etat / Region / Département (DT)	CC Bassée Montois
D4.2			CCBM	Projet	2023		1 750 000	Region / Département (DT)	CC Bassée Montois
D5.1			CCBM	Action	2021	x	485 300	Etat / Region / Département	CC Bassée Montois
D5.2			CCBM	Projet	2022		402 500	Etat / Region / Département	CC Bassée Montois
D5.3			CCBM	Projet	2023		425 500	Etat / Region / Département	CC Bassée Montois
D5.4			CCBM	Projet	2024		?	Etat / Region / Département	CC Bassée Montois
D6			CCBM	Projet	2022		39000	Etat (DRIAC)	CC Bassée Montois
D7			CCBM	Projet	2021		30 000	Etat (DRIAC) / Département	CC Bassée Montois
D8			CCBM	Projet	2021		25 000	Etat / Département / Communes	CC Bassée Montois
D9			Commune	Projet	2024		?	Etat (DRIAC) / Département	Grihy-sur-Seine
E1			CCBM	Action	2021	x	10 000	Etat (DTR/DSIU)	CC Bassée Montois
E2.1			CCBM	Action	2021	x	1 600 000	Etat (DTR/DSIU) / Département (CD) / Caw (PA)	CC Bassée Montois
E2.2			CCBM	Projet	2021		?	Etat / Département	CC Bassée Montois
E3			CCBM	Projet	2022		1 458 206	Seine et Marne Numérique	CC Bassée Montois
E4			CCBM	Projet	2022		100 000	Etat / Département	Montigny-Lencoup
E5			Commune	Projet	2023		?	DTR/DSIU / Region / Département	Grihy-sur-Seine
E6			Commune	Projet	2023		?		Judigny



E7	Requalification urbaine	Création d'une maison des services	Commune	Action	2023	*	500 000	DETR/DISU / CAR	Donnemarie-Dorville
E8	Santé	Aménagement de locaux pour des professionnels de santé	Commune	Action	2022	*	66 387	Etat	Gouaix
E9	Sport	Développement de l'offre de la pratique sportive via le développement des équipements de plein air	Commune	Projet	2021		55 700	Departement (FEN)	Villeneuve-lès-Bordaux
E10	Sport	Développement de l'offre de la pratique sportive via le développement des équipements de plein air	Commune	Projet	2022		34 282	Etat, Région, Département	Mons-ant-Montois
E11	Santé / Sport	Aménagement d'un parcours de santé	Commune	Projet	2022		20 000	Etat / Région	Montigny-Lencoup
E12	Santé/Sport	Aménagement d'un parcours de santé	Commune	Projet	2022	?	?	Etat/Région	Bray-sur-Seine
E13	Santé/Sport	Développement de l'offre de la pratique sportive via le développement des équipements de plein air	Commune	Projet	2021		?	Etat/Région/Agence nationale du sport	Bray-sur-Seine
E14	Education	Construction d'une école maternelle en remplacement d'un préfabriqué	Commune	Projet	2024		1 000 000	Etat/ Région	Montigny-Lencoup
E15	Education/ Aménagement numérique	Equipement de 5 tableaux numériques	Commune	Projet	2021		19 850	Etat / Région / Département	Montigny-Lencoup
E16	Education/ Aménagement numérique	Equipement de l'école élémentaire d'ordinateurs portables pour les élèves et les enseignants	Commune	Projet	2021		12 000	Etat	Bray-sur-Seine
E17	Requalification urbaine	Aménagement d'un commerce et espace de convivialité	Commune	Action	2022	*	170 000	Etat / Région	Montigny-Lencoup
E18	Santé	Réhabilitation d'une habitation dans le centre-ville de Bray-sur-Seine pour personnes âgées	Commune	Projet	2024		?		Grisy-sur-Seine (commune prioritaire d'une maison à Bray-sur-Seine)
F1	Aménagement numérique	Renforcement de la dématérialisation du service mutualisé d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme	CCBM	Action	2021	*	17 970	Etat (appel à projets)	CC Bassée Montois
F2	Developpement durable / Requalification urbaine	Reprise de l'elaboration du P.U.I et prise en compte du risque inondation	CCBM	Action	2021	*	180 000	Etat (DSDU, Fonds Barnier) / AFSN	CC Bassée Montois
F3	Developpement durable	Diagnostic Global de vulnérabilité du territoire au risque inondation	CCBM	Projet	2023		75 000	Etat (Fonds Barnier) / AFSN	CC Bassée Montois
F4	Developpement durable	Diagnostic de vulnérabilité de plusieurs sites au risque inondation	CCBM	Projet	2024		7 000 / site	Etat (Fonds Barnier) / AFSN	CC Bassée Montois
F5	Developpement durable	Actions de sensibilisation à la prévention du risque inondation sur le territoire	CCBM	Projet	2024		10 000	Etat (Fonds Barnier) / AFSN	CC Bassée Montois
F6	Developpement durable	Mobiliser, former et animer un réseau d'acteurs locaux sur le territoire	CCBM	Projet	2025		10 000	Etat (Fonds Barnier) / AFSN	CC Bassée Montois